



RAPPORT DE GESTION

2020

L'Arab Tunisian Bank

- ⇒ **Création le 30 juin 1982**
- ⇒ **Filiale du groupe Arab Bank : 64,24% du capital**
- ⇒ **Capital social : 100 000 000 dinars**
- ⇒ **Capitalisation boursière : 286 000 000 dinars au 31 décembre 2020**
- ⇒ **Un large réseau : 136 agences**
- ⇒ **Un effectif de 1 393 employés**
- ⇒ **Une synergie de groupe**
 - **Intermédiation : Arab Financial Consultants - AFC**
 - **Leasing : Arab Tunisian Lease -ATL**
 - **Gestion de portefeuille de valeurs mobilières : Arab Tunisian Invest –ATI SICAF**
 - **Capital risque : Arab Tunisian Development –ATD SICAR**
 - **Factoring : Union de Factoring - UNIFACTOR**
 - **Gestion d'OPCVM : ARABIA SICAV - SANADETT SICAV**
- ⇒ **Une organisation par Pôle de métier**
 - **Pôle Business**
 - **Retail**
 - **Corporate**
 - **Trésorerie**
 - **Pôle Support**
 - **Qualité**
 - **Direction Centrale du Système d'Information**
 - **Back Office**
 - **Ressources Humaine**
 - **Pôle Financier**
 - **Comptabilité**
 - **Contrôle Financier**
 - **Investissements**
- ⇒ **Une stratégie Dynamique et Réactive**

Conseil d'administration

Présidente

- Mme Randa SADIK

Vice-Président

- Mr Ferid ABBES

Administrateurs

- Mr Nasri MALHAME
- Mr Walid M. SAMHOURI
- Mr Ghassen TARAZI
- Mr Naim EL HUSSEINI
- Mr Firas ZAYYED
- Mr Ridha ZERZERI
- Mr Mohamed BEN SEDRINE

Administrateur représentant les petits porteurs

- Mr Yahia BAYAHI

Administrateurs indépendants

- Mr Ali DEBAYA
- Mr Mohammad Ahmad Mohammad EL ISIS

Secrétaire du Conseil

- Mr Riadh HAJJEJ

Commissaires aux comptes

- Cabinet MS Louzir Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte
- La Générale d'Audit et Conseil. GAC

Allocution de la Présidente du Conseil d'Administration



**Mesdames et Messieurs,
Chers actionnaires,**

J'ai l'honneur de présider cette trente huitième Assemblée Générale Ordinaire de notre institution en vue de vous exposer les résultats de l'activité de notre banque et vous inviter à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

L'année 2020, a été caractérisée par un environnement économique exceptionnel à l'échelle mondiale. Les mesures prises par tous les pays pour faire face à la propagation du virus COVID19, ont imposé des périodes d'arrêt total de l'appareil productif. Cette situation a engendré en 2020, une récession de l'économie mondiale de 3,5% selon les estimations du FMI contre une croissance de 2,8% en 2019. L'économie de la zone Euro, premier partenaire commercial de la Tunisie, a enregistré une récession historique de l'ordre 7% en 2020, ce qui a exacerbé l'impact de la crise COVID19 sur l'économie tunisienne dont le PIB 2020 a chuté de 8,8%.

Face à cette situation exceptionnelle, l'ATB a mis en place un ensemble de mesures visant à contenir les effets de la crise et à gérer ses conséquences en termes de performances commerciales, de contrôle, de gestion des risques et d'organisation du travail. La banque a mis en œuvre des plans de sécurité visant à protéger ses employés et ses clients de la pandémie, tout en garantissant la continuité de l'activité de l'ensemble de nos agences et unités centrales. L'ATB a en outre scrupuleusement respecté les directives gouvernementales et celles des autorités de contrôle, que cela soit en matière des mesures de sécurité, de soutien aux agents économiques touchés par la crise, ou en ce qui concerne la couverture des risques crédits.

Sur le plan affaire, l'ATB a concentré ses efforts commerciaux sur la collecte des dépôts en vue d'accroître sa liquidité en ces temps de crise. Nous avons réussi en 2020 à réaliser une croissance de 13,9% de nos dépôts et 7,2% de nos engagements bruts. Cette croissance des crédits a été orientée vers les clients à forte solvabilité et actifs dans des secteurs promoteurs. Dans une situation tendue pour l'ensemble des agents économique, l'ATB a veillé à consentir d'importants efforts de provisionnement à fin de maintenir en 2020 le même niveau de couverture contre les risques crédits que celui de 2019, soit 73,8%.

L'orientation de notre politique commerciale vers la collecte des dépôts en 2020, nous a permis d'améliorer notre ratio « crédit / dépôt » de 124.4% en 2019 à 108,7 à fin 2020, respectant ainsi largement la limite maximale autorisée par la BCT. Cette politique nous a aussi permis d'améliorer notre ratio de liquidité LCR de 103% fin 2019 à 108,2% à fin 2020 contre une limite minimale exigée par la BCT de 100%. Le ratio de solvabilité de la banque s'est à son tour fortement apprécié passant de 10,49% fin 2019 à 12,47% à fin 2020, grâce notamment à une émission obligataire subordonnée de 100 millions TND réalisée en octobre 2020.

Mesdames et Messieurs les actionnaires

L'ATB poursuivra en 2021 l'exécution de son plan de développement stratégique visant à croître ses dépôts et engagements tout en veillant à bien arbitrer le choix entre la qualité des emplois et leur rendement. Nous œuvrerons en outre à l'amélioration continue de l'expérience client à travers une offre de produits et services digitalisés et innovants.

Nous continuerons à implémenter les différents projets structurants dans un objectif d'amélioration de l'efficacité commerciale, opérationnelle et organisationnelle ; tout en mettant en place des politiques RH et de formation permettant la montée en compétence de notre capital humain. La stratégie 20-24 a été élaborée afin de garantir à l'ATB une assise financière et des ratios solides lui permettant de se prémunir contre des troubles qui affectent l'économie nationale et mondiale, tout en améliorant la rentabilité globale et le rendement de nos fonds propres.

Enfin, en mon nom et au nom du conseil d'administration, je tiens à tous vous remercier pour votre participation au développement de la banque. Je remercie également la Direction Générale, les cadres et les employés de la banque de tous les efforts qu'ils ont fournis pour assurer le développement de la banque et sa pérennité.

Madame Randa Sadik

Présidente du Conseil d'administration

Mot du Directeur Général

**Madame la Présidente du Conseil d'administration,
Mesdames et Messieurs les actionnaires,
Chers invités,**



Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence à cette Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'Arab Tunisian Bank.

La Tunisie, à l'instar de la majorité des pays du monde, a connu en 2020, une crise économique sans précédent à cause de l'impact des mesures anti COVID19 sur l'appareil productif et sur les mouvements des personnes et les échanges des marchandises et services. La récession a atteint des records historiques dans les plus grandes économies du monde, avec notamment -10% au Royaume Uni, -5.1% au Japon, -3,4% aux Etats Unis et -7,2 pour la zone Euro.

A l'échelle nationale, la situation sanitaire et la baisse de la demande extérieure ont fortement impacté les performances économiques se traduisant par une récession historique de -8,8% du PIB national. Le chômage s'est exacerbé avec 100 milles chômeurs supplémentaires par rapport au niveau de 2019, le taux de chômage est ainsi passé de 14,9% en 2019 à 17,4% en 2020. La crise a aussi eu un impact négatif majeur sur les finances publiques, le déficit budgétaire estimé à -3% du PIB dans la loi de finance 2020, a finalement culminé à -11,4%. L'inflation s'est rétracté de 5,9% en janvier 2020 à 4,9% en décembre, en relation avec la baisse des échanges économiques et avec les opérations de politiques monétaires entreprises par la BCT.

L'année 2020 a été exceptionnelle pour le secteur bancaire, que cela soit en termes de rythme de fonctionnement ou en termes des effets économiques de la pandémie COVID19. Les institutions de crédits ont été sollicitées pour participer directement au financement de l'effort national de lutte contre la pandémie. Ces institutions ont aussi été appelées à fournir d'énormes efforts de financement et de report d'échéances pour soutenir les particuliers et les entreprises et leur permettre d'amortir l'impact de la crise. Les crédits du secteur bancaire à l'économie ont ainsi enregistré une croissance de 6,9% en 2020 contre 3,7% en 2019. Le rythme de croissance des dépôts a connu une légère baisse de 10,1% en 2019 à 9,5% en 2020. Les besoins de liquidité bancaire qui ont suivi une tendance baissière depuis mi-2019, ont enregistré une hausse à fin 2020 pour atteindre 9,8 milliards TND en décembre contre 9,4 milliards TND au moi de novembre. Enfin, suite à la diminution des tensions inflationnistes, la BCT a procédé à deux réductions de son taux directeur, 100 points de base en février 2020 et 50 points de base en octobre de la même année, ce qui a conduit à la baisse du TMM de 7,84% en février à 6,12% en décembre.

Face à cet environnement économique et sectoriel instable, l'ATB a adopté un plan d'action basé sur trois principaux axes:

- 1- Garantir la continuité de l'activité de la banque et de ses services dans les meilleures conditions de sécurité pour les employés et les clients, tout en respectant les différentes mesures gouvernementales pour contenir la pandémie

- 2- Continuer l'implémentation des projets stratégiques pour consolider les opportunités de développement et de rentabilité de la banque
- 3- Adopter une politique commerciale axée sur la collecte des dépôts afin de consolider la liquidité et la solvabilité de la banque dans cette période de crise, tout en continuant à orienter nos financements vers les clients les plus solvables.

Sur le plan de la continuité de l'activité, l'ATB a mis en place un ensemble de mesure garantissant la continuité de fonctionnement de nos services centraux et notre réseau d'agences tout en veillant à la sécurité de nos employés et celle de notre clientèle. Nous avons en outre scrupuleusement respecté les mesures gouvernementales de soutien aux particuliers et aux entreprises touchés par la crise, en matière de report d'échéances et de suspension provisoire du prélèvement des commissions monétaires. Nous avons en outre, dans le cadre de ces mesures, octroyé des financements COVID aux entreprises d'une valeur dépassant les 100 millions TND. L'ATB a directement contribué à hauteur de 3 millions TND dans le fonds 1818 et nous avons pris à notre charge le financement de plusieurs initiatives civiles visant à fournir les produits de soins et de protection aux différentes institutions de santé publique.

Parallèlement à la continuité de l'activité, nous avons poursuivi l'implémentation des projets stratégiques notamment le nouveau système d'information T24, la révision de l'organisation de la banque et le bilan des emplois et compétences.

Sur le plan commercial, et en dépit de la crise économique majeure, nous avons continué nos efforts de mise à niveau de nos politiques commerciales visant à dynamiser la force de vente et à fournir des services et produits innovants destinés aussi bien au Corporate qu'au Retail. Nous avons en outre finalisé en 2020, l'évaluation globale des performances de nos points de vente afin de procéder dans une deuxième étape à la révision de la distribution géographique du réseau et à son élargissement vers les zones à fort potentiel de croissance.

Grâce à cette politique commerciale, l'ATB a haussé ses dépôts de 13,9% en 2020 contre une hausse sectorielle de 9,5%. 74% de la hausse de nos dépôts provient des dépôts les moins chers. Au vue des difficultés rencontrées par l'ensemble des agents économiques en 2020, l'ATB a choisi une politique de croissance prudente de ses engagements, avec une hausse de 6,2% de ses crédits nets, une croissance sensiblement proche de la croissance sectorielle. Ces performances commerciales se sont traduites par une hausse de notre PNB de +9,4% pour atteindre 262 millions TND en 2020. Cette hausse, combiné à nos efforts de maîtrise des charges d'exploitation, nous a aussi permis de baisser le coefficient d'exploitation de la banque de 4 points de base pour passer de 74% en 2019 à 69,6% en 2020.

Mesdames et messieurs les actionnaires

Les plus importants défis face à la crise sanitaire et économique majeure, ont été d'un côté la garantie de la continuité de l'activité de la banque tout en assurant la sécurité de ses employés et de ses clients, et de l'autre côté le renforcement de la solvabilité et la maîtrise des risques crédits de la banque. Nous avons dans ce cadre œuvré pour doter la banque de ressources stables à travers la collecte des dépôts et à travers l'émission d'un emprunt obligataire subordonné de 100 millions TND totalement souscrit et libéré par des investisseurs

avertis, ce qui démontre la confiance des acteurs du marché financier en la solidité de notre banque et ses perspectives de développement. Cette émission nous a permis d'améliorer notre ratio de solvabilité de 197 points de base pour passer de 10,49% fin 2019 à 12,46 fin 2020.

Conscients de l'importance de l'enjeu de solidité financière en ces temps de crise, nous avons consenti en 2020 d'important efforts de provisionnement pour couvrir les risques crédits induits par la crise sur l'ensemble des acteurs économiques, et pour permettre à la banque d'amorcer sa nouvelle stratégie de croissance avec des fondamentaux sains et une rentabilité certaine. En plus de ces efforts de provisionnement, la BCT a émis une circulaire modifiant la méthodologie de calcul des provisions à caractère générale. Ce changement de méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 25 millions TND (10% de notre PNB) au titre de l'exercice 2020. La banque a ainsi terminé l'exercice 2020 avec un résultat net de 8,2 millions TND contre 6,3 millions TND en 2019.

Parallèlement à ses efforts pour développer son activité, sa rentabilité et sa solvabilité, et en dépit de l'environnement économique et sanitaire exceptionnel, l'ATB n'a pas dérogé à son statut de banque socialement responsable. Nous avons continué à soutenir plusieurs événements culturels et initiatives civiles, pour ancrer dans l'esprit de notre clientèle, l'image d'une institution consciente de son rôle de partenaire dans l'amélioration de son environnement sociale et civile.

Mesdames et messieurs les actionnaires

L'ATB est en train de bâtir une nouvelle phase de croissance, nous avons déjà commencé l'implémentation des fondements de cette phase, et nous sommes sereinement confiants que la transformation profonde que nous sommes en train de réaliser, se traduira dès 2021 dans les résultats de la banque et sa rentabilité. Nous poursuivrons en 2021 l'exécution de notre stratégie visant à réduire le coût de nos ressources et à l'amélioration du rendement de nos emplois. Nous consoliderons les outils de contrôle et de suivi immédiat des risques crédits. Nous continuerons notre stratégie de digitalisation pour permettre à l'ATB de répondre aux besoins de ses clients avec des solutions technologiques innovantes. Nous comptons dans cet effort sur votre soutien et vous promettons le succès.

Je voudrai enfin, en mon nom et au votre, remercier l'ensemble des cadres et employés de l'Arab Tunisian Bank pour leur abnégation au service de leur banque et leur engagement infaillible à fournir encore plus d'effort pour accroître son volume d'activité et réaliser d'excellents résultats dans cette nouvelle étape de son histoire.

Le Directeur Général
Ahmed Rjiba

I. ACTIONNARIAT

L'ATB ET SES ACTIONNAIRES

Le capital de l'Arab Tunisian Bank s'élève à 100 000 000 de dinars composé de 100.000.000 actions d'une valeur nominale de un dinar chacune. Au 31 décembre 2020, le capital est détenu à hauteur de 64.24% par l'Arab Bank PLC et 24% par divers groupes privés. Conformément aux dispositions statutaires, chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions.

Répartition du capital (au 31/12/2020)

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage (%)	Droits de vote
Arab Bank Plc	64 237 531	64.24%	64 237 531
Divers groupes privés	19 276 837	19.28%	19 276 837
Diverses personnes morales	6 597 266	6.60%	6 597 266
Diverses personnes physiques	9 888 366	9.89%	9 888 366
TOTAL	100 000 000	100%	100 000 000

Conditions d'accès aux assemblées

Conformément à l'article 46 des statuts « personne n'a le droit de participer aux travaux des Assemblées générales que s'il possède 10 actions au moins. Les actionnaires qui ne possèdent pas le nombre d'actions requises peuvent se regrouper et désigner l'un d'eux pour les représenter à l'assemblée ».

Tableau de bord de l'actionnaire

	2017	2018	2019	2020
Capital	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Nombre d'actions	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Résultat net de la période par action	0,301	0,073	0,063	0,082
Actif par action	63,684	64,092	71,504	73,992
Dividende par action	0,230	0,070	-	-
PER	14	50	64	35
Dividendes Yield	5,45%	1,91%	-	-
Taux de distribution	23%	7%	-	-
Cours moyen	4,329	4,080	3,990	3,385
Pus haut	4,730	4,640	5,700	4,290
Plus bas	4,010	3,620	2,780	2,850
Fin de période	4,220	3,660	4,060	2,860

LE TITRE ATB

Le volume des échanges sur le titre ATB a porté sur 3 099 407 actions correspondant à un montant global de 10 551 MD.

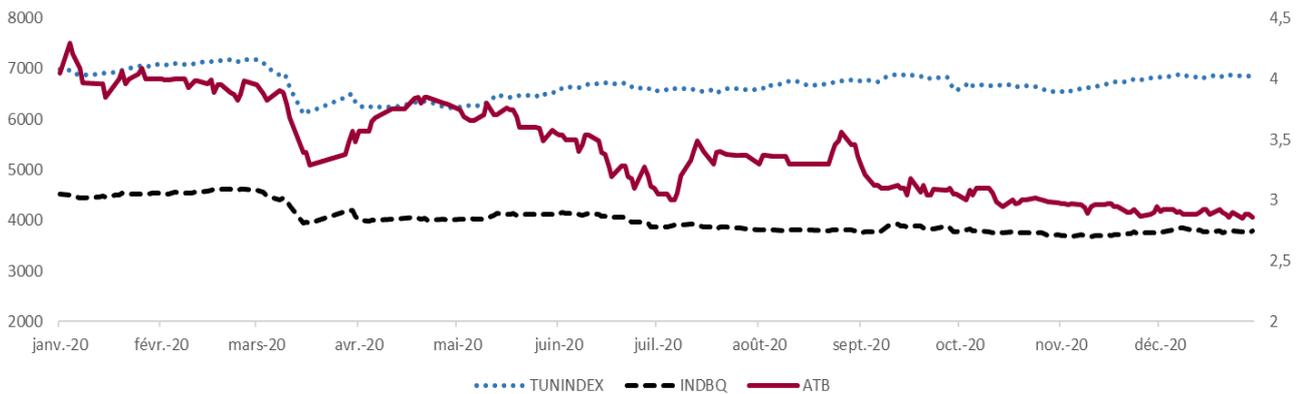
Le cours de l'action ATB a évolué au cours de l'exercice 2020 dans une fourchette de prix comprise entre un minimum de 2.850 dinars et un maximum de 4.290 dinars atteint au cours du mois de janvier, pour enfin clôturer à 2.860 dinars.

Les transactions boursières ont enregistré durant l'année 2020 un volume global de 2 819 MDT en baisse de 16,3% par rapport à l'année 2019. Sur la cote de la Bourse (Actions et obligations) les échanges ont baissé de 0,9% en passant de 1 590 MDT en 2019 à 1 576 MDT en 2020.

Le total des échanges en actions a atteint 1 411 MDT en 2020 contre 1 329 MDT en 2019 soit une hausse de 6,1% due entre autres à l'introduction en Bourse de la société ASSURANCES MAGHREBIA. La part des échanges de titres de capital a représenté 89% du total du volume des échanges sur la cote de la Bourse.

Quant aux titres de créances qui représentent donc 11% du volume global, ils ont atteint 164 MDT en 2020 contre 261 MDT en 2019 soit un repli de 37,2%.

Evolution du cours de l'Arab Tunisian Bank



Evolution du dividende



II. ACTIVITES ET PERFORMANCES

- **ACTIVITES EN 2020**
- **PERFORMANCES SUR 5 ANS**

1. ACTIVITE EN 2020

PORTEFEUILLE INVESTISSEMENT

L'Arab Tunisian Bank détient un portefeuille investissement composé de 3 catégories d'actifs : le portefeuille participations et filiales, les fonds à capital risque et les titres d'investissement. L'encours brut libéré de ce portefeuille a atteint au terme de l'exercice 2020 un montant de 538 Millions TND contre 520 Millions TND à fin 2019 enregistrant ainsi une hausse de 3,4%. Cette croissance est imputable et à l'instar des années précédentes à la hausse de l'encours du portefeuille participations de 37.8 MD soit 73% passant de 52 MD en 2019 à 89 MD en 2020. Toutefois, l'encours des fonds à capital risque et de celui des filiales n'a pas subi de variation demeurant au 31/12/2020 au même niveau que celui de l'année dernière soit 352 MD et 44 MD respectivement. En dépit de cette évolution, les fonds à capital risque constituent la principale composante du portefeuille investissement de la banque (66%) contre 25 % pour le portefeuille participations et filiales et 9% pour les titres d'investissement.

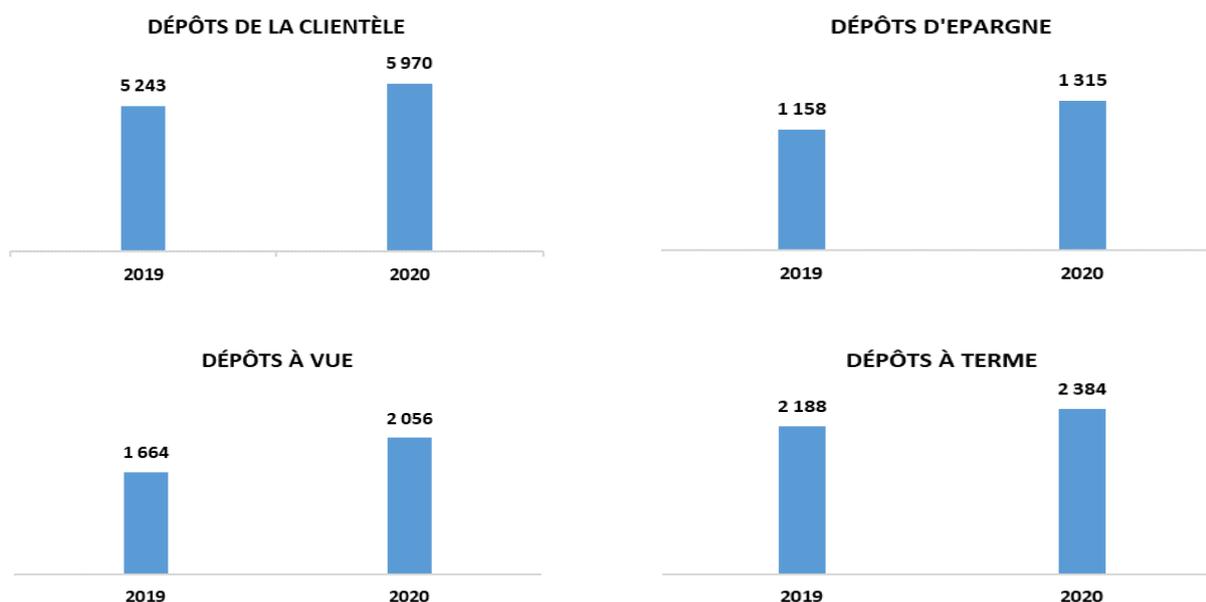
Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé au terme de l'année 2020 un montant de 9,2 MD contre 20,3 MD à fin 2019 réalisant ainsi une baisse de 55%. Ces revenus ont contribué à hauteur de 2,6% dans la composition du produit net bancaire de la banque.

Les provisions constatées au titre du portefeuille investissement ont totalisé au terme de l'exercice 2020 un montant de 71,1 MD contre 64,0 MD à fin 2019. La dotation aux provisions nette des reprises au titre de l'exercice 2020 a dans ces conditions atteint 7,05 MD contre 11,6 MD une année auparavant.

DEPOTS

Les dépôts de la clientèle se sont établis au 31-12-2020 à 5 970 millions TND contre 5 243 millions TND à fin décembre 2019 enregistrant une hausse de 728 millions TND soit 13.9%.

Au terme de l'exercice 2020, les dépôts d'épargne ont affiché une progression de 13,5% pour s'établir à 1 315 millions TND contre 1 158 millions TND en 2019. Les dépôts à vue ont augmenté de 23,6% pour atteindre 2 056 millions TND contre 1 664 millions TND à fin décembre 2019. Les dépôts à terme ont enregistré une hausse de 9% pour s'établir à 2 384 millions TND contre 2 188 millions TND au 31/12/2019.



CREDITS

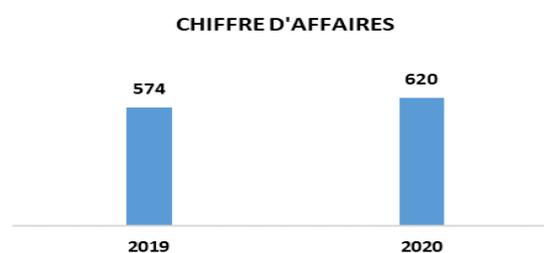
Les crédits bruts à la clientèle se sont établis à fin décembre 2020 à 5 708 millions TND contre 5 330 millions TND au terme de l'exercice 2019, soit une hausse de 7,1%.

Les crédits nets à la clientèle se sont élevés à fin décembre 2020 à 5 121 millions TND contre 4 823 millions TND au terme de l'exercice 2019, enregistrant une hausse de 6,2%.



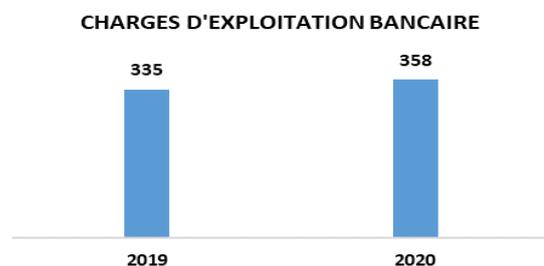
CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaire a progressé de 7.9% pour s'établir à 620 millions TND à fin 2020 contre 574 millions TND une année auparavant.



CHARGES D'EXPLOITATION

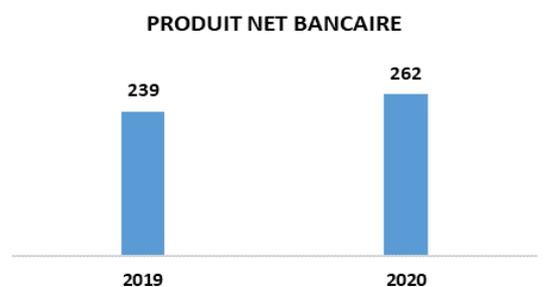
Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 6,7% pour atteindre 358 millions TND contre 335 millions TND au 31 décembre 2019.



PRODUIT NET BANCAIRE

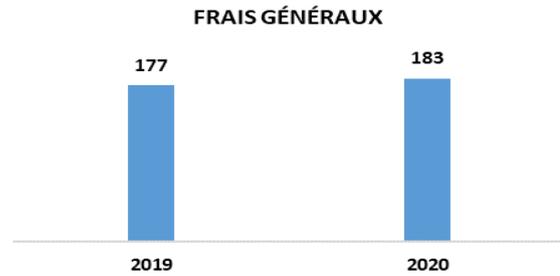
Le Produit Net Bancaire s'est établi 262 millions TND à fin 2020 contre 239 millions TND une année auparavant enregistrant ainsi une hausse de 9,4% par rapport à l'exercice 2019.

La structure du PNB de l'ATB a enregistré une hausse au niveau de la marge sur commissions passant de 21,6 % en 2019 à 22,2% au 31/12/2020 et une progression au niveau de la marge sur intérêts de 37,1% en 2019 à 43,8% en 2020. La part des revenus liées aux opérations financières et d'investissements a enregistré une baisse, son niveau est passé de 41,3% au 31/12/2019 à 34% au 31/12/2020.



FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux ont augmenté de 3% pour atteindre 183 millions TND contre 177 millions TND à fin décembre 2019.



RÉSULTAT NET

L'exercice 2020 s'est soldé par la réalisation d'un Résultat Net d'un montant de 8,2 millions TND contre 6,3 millions TND au 31/12/2019 soit une progression de 30,1%.



PRINCIPAUX RATIOS 2020

PRINCIPAUX RATIOS

	2020	2019
Ratios de Structure		
Capitaux propres / Total Bilan	7.49%	7.63%
Créances Nettes / Dépôts	77.67%	86.39%
Ratios de Rentabilité		
Résultat Net de la période / PNB	3.13%	2.63%
ROE	1.48%	1.15%
ROA	0.11%	0.09%
Ratios réglementaires		
Le Ratio de Liquidité	108.21%	103%
Le Ratio de Solvabilité	12.46%	10.49%
Ratios de couverture du risque crédit		
CDL / Total engagement	11.29%	10.38%
Provisions et Agios réservés /CDL *	67.79%	69.78%
Provisions et Agios réservés /CDL **	74.33%	73.78%
Ratios Boursiers		
Bénéfices / Actions (Dinars)	0.082	0.063
Dividendes par Action (Dinars)	-	0.000
PER	35	64
Dividendes Yield	-	0.00%

* taux sans tenir compte de la provision à caractère général

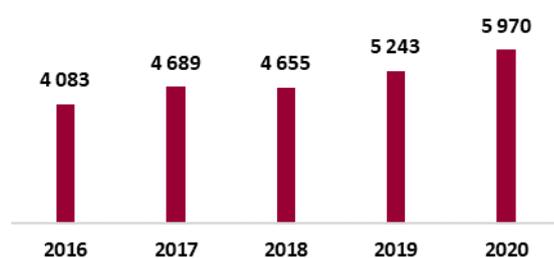
** taux tenant compte de la provision à caractère général

2. PERFORMANCES DES CINQ DERNIERES ANNEES

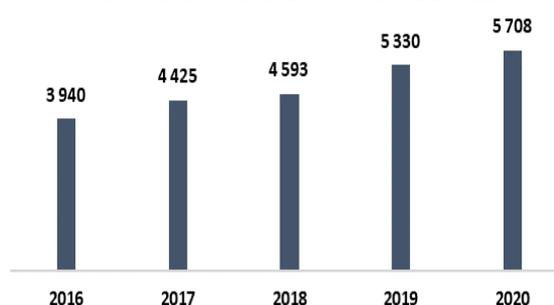
L'ACTIVITÉ

	2016	2017	2018	2019	2020
DEPÔTS DE LA CLIENTELE	4 083	4 689	4 655	5 243	5 970
CREANCES BRUTES SUR LA CLIENTELE	3 940	4 425	4 593	5 330	5 708
CREANCES NETTES SUR LA CLIENTELE	3 654	4 060	4 155	4 823	5 121
TOTAL BILAN	5 420	6 368	6 409	7 150	7 399

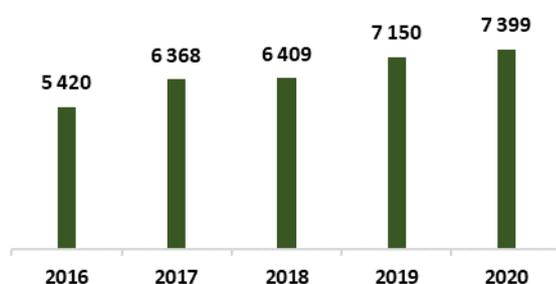
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE



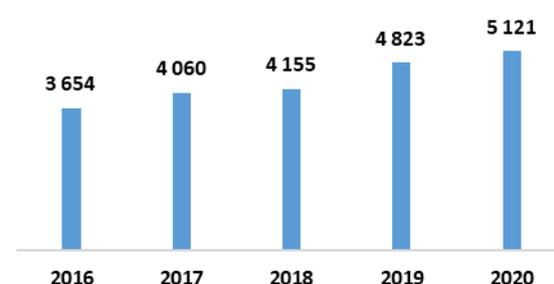
CRÉANCES BRUTES BILAN SUR LA CLIENTÈLE



TOTAL BILAN



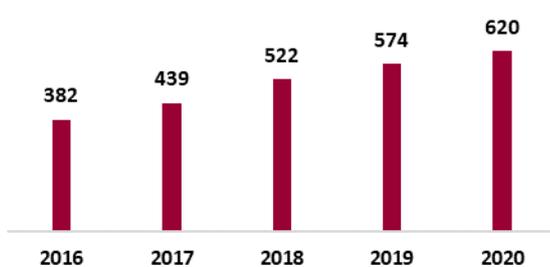
CRÉANCES NETTES SUR LA CLIENTÈLE



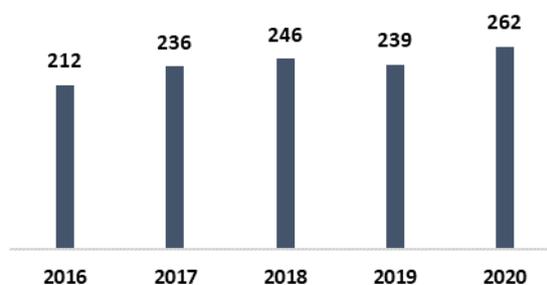
LES RÉSULTATS

	2016	2017	2018	2019	2020
CHIFFRES D'AFFAIRES	382	439	522	574	620
PRODUIT NET BANCAIRE	212	236	246	239	262
RESULTAT D'EXPLOITATION	51	41	10	8	12
RESULTAT NET	46	30	7	6	8

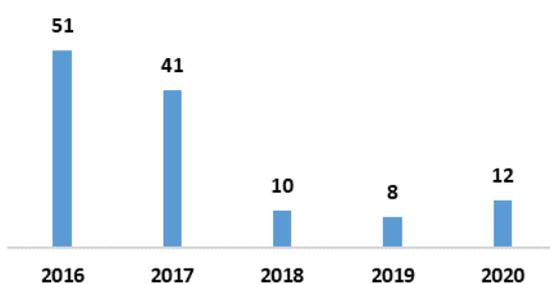
CHIFFRES D'AFFAIRES



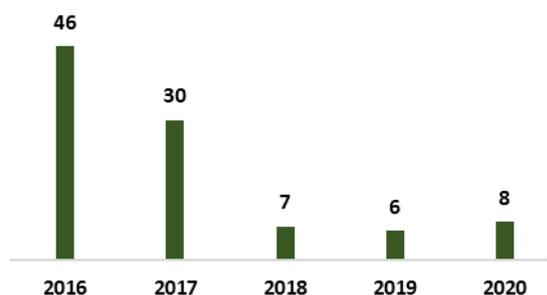
PRODUIT NET BANCAIRE



RÉSULTAT D'EXPLOITATION



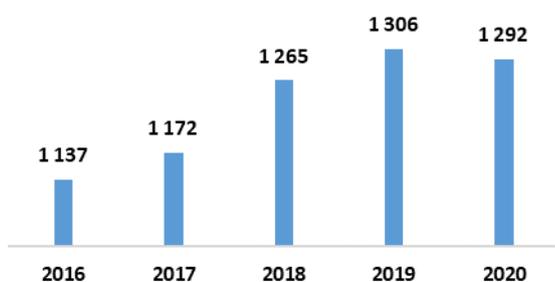
RÉSULTAT NET



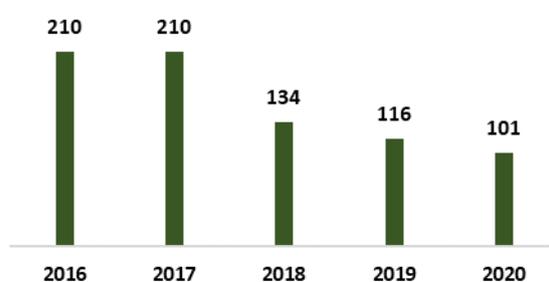
LE RESEAU ET L'EFFECTIF

	2016	2017	2018	2019	2020
Effectif permanent	1 137	1 172	1 265	1 306	1 292
Employés contractuels	210	210	134	116	101
Nombre d'agences	130	132	132	134	136
DAB & GAB	170	173	173	175	177

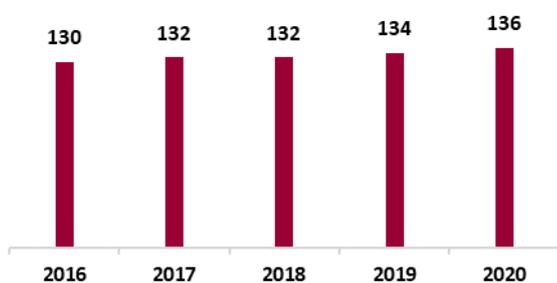
EFFECTIF PERMANENT



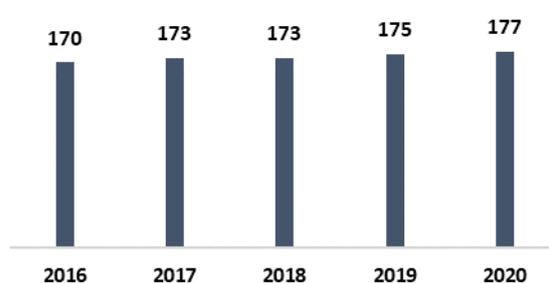
EMPLOYÉS CONTRACTUELS



NOMBRE D'AGENCES



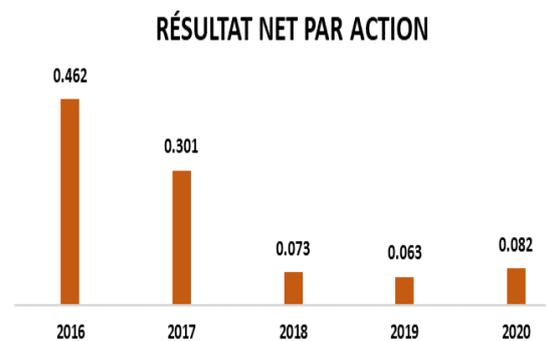
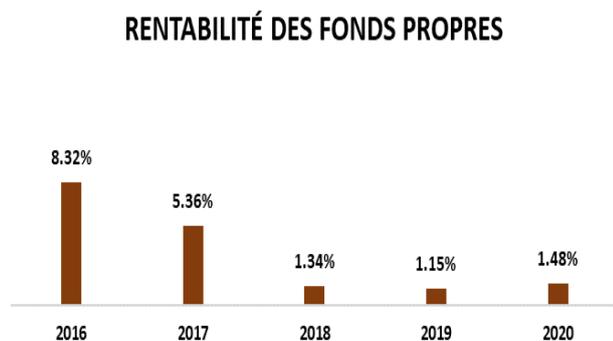
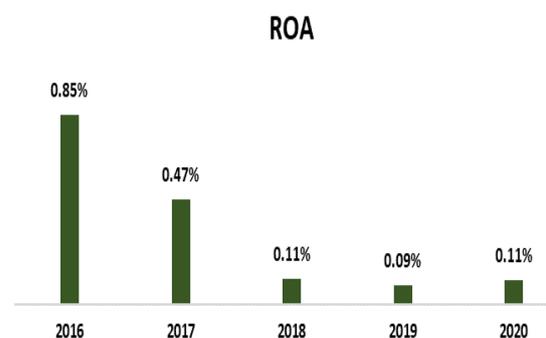
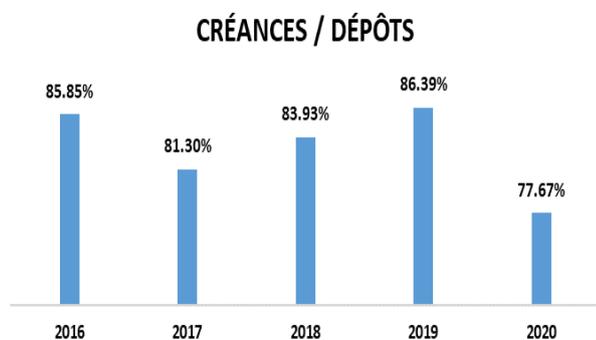
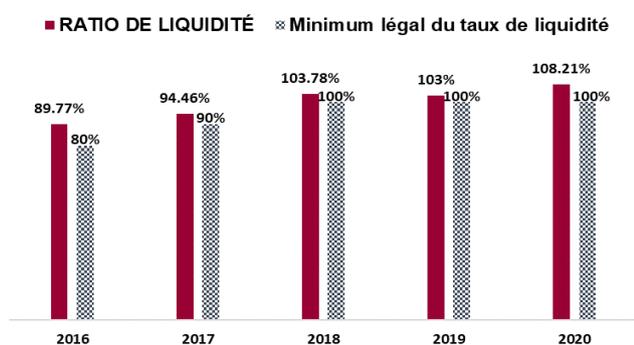
DAB & GAB



LES RATIOS

	2016	2017	2018	2019	2020
Ratio de liquidité	89.77%	94.46%	103.78%	103.00%	108.21%
Minimum légal du taux de liquidité	80.00%	90.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Ratio de solvabilité	11.69%	10.86%	10.23%	10.49%	12.46%
Créances / Dépôt	85.85%	81.30%	83.93%	86.39%	77.67%
ROA	0.85%	0.47%	0.11%	0.09%	0.11%
Rentabilité des Fonds Propres	8.32%	5.36%	1.34%	1.15%	1.48%
Résultat net par action	0.462	0.301	0.073	0.063	0.082

*ancien taux de liquidité selon la circulaire BCT 91-24



III. PERSPECTIVES

Axes stratégiques 2020-2025

L'ATB a procédé au cours du deuxième semestre 2019 à la réalisation d'un diagnostic approfondi de la situation financière, organisationnelle, opérationnelle, commerciale et concurrentielle de la banque ; un ensemble d'axes stratégiques a été défini pour permettre à la banque de reconquérir son positionnement sectoriel, de renforcer sa solidité financière et d'accroître sa rentabilité.

La ligne de métier Corporate

- Implémentation de 3 centres d'affaires destinés à la clientèle Corporate
- Offrir des produits et services permettant plus de souplesse dans le placement pour attirer la clientèle et améliorer la part des dépôts les moins chers
- Mettre en place une stratégie de synergie entre les filiales du groupe ATB en vue d'offrir une large gamme de produits de placement et de financement.
- Mettre en place une stratégie de ciblage commerciale visant les clients agissant dans les secteurs économiques à fort potentiel de développement tout en respectant les limites d'engagement sectorielles de la banque
- Mettre en place des conventions SLA avec les meilleurs clients pour les protéger de la concurrence

La ligne de métier Retail

- Réviser la répartition géographique du réseau d'agences sur la base de la rentabilité et cibler les zones à fort potentiel
- Rattaché la gestion commerciale du Small business au pôle Retail, affiner la sous-segmentation et établir des stratégies commerciales, marketing et de gestion des risques dédiées à chaque segment
- Renforcer l'offre digitale et fournir des services non financiers au segment Small business
- Mettre en place une politique d'évaluation et d'intéressement de la force des ventes liée à la performance commerciale

La ligne de métier Trésorerie

- Viser des objectifs ambitieux en matière de gain de change en relation avec la croissance de notre activité de financement du commerce international et de l'élargissement de notre base clients Corporate
- Assurer au moindre coût les ressources nécessaires à combler l'écart entre nos dépôts et nos crédits
- Implémentation des outils ALM pour piloter la trésorerie et gérer les risques de taux et de durée

La gestion des risques

- Renforcer les mécanismes de contrôles des différents risques opérationnels, de crédit, de liquidité et de marché
- Mettre en place les stress test et les solutions d'y faire face
- Suivi, évaluation et renforcement du Plan de Continuité de l'Activité
- Diffuser la culture de gestion des risques au sein des unités et employés de la banque
- Renforcer les fonctions contrôle interne et compliance pour en faire un levier de croissance saine

Les ressources humaines

- Une révision approfondie de l'organigramme pour viser un organigramme cible customer oriented
- Implémenter une politique de succession
- Implémenter une politique de gestion des carrières
- Rajeunir l'effectif et lancer un plan de départ volontaire anticipé
- Activer l'évaluation par la méthode Balanced Score Card
- Améliorer le climat social en agissant de manière respectueuse et transparente
- Améliorer les conditions de travail

Le système d'information

- Digitaliser la relation client
- Digitaliser les canaux de distribution
- Digitaliser les process
- Piloter la performance et atteindre la segmentation comportementale de la clientèle
- Assurer la sécurité cybernétique et la protection des données
- Diffuser la culture digitale

IV. MARKETING ET COMMUNICATION ET QUALITE

Marketing et communication

Consciente des opportunités offertes par la digitalisation qui lui permettront d'atteindre ses objectifs de développement, l'ATB souhaite approfondir sa stratégie digitale en vue :

- D'améliorer l'expérience client ;
- D'acquérir de nouveaux segments de clients tout en ciblant les prospects non bancarisés ;
- De gagner en efficacité opérationnelle notamment à travers la digitalisation des processus.

Dans un premier temps, la Banque a pu identifier et a intégré le développement de nouveaux services digitaux dans son scope pour l'année 2020 :

- Entrée en relation à effectuer via le Digital ;
- Gestion de la relation à distance : Conseiller virtuel sous forme de robot (Chatbot), avec une amélioration du service rendu par le call center ;
- Initiation d'une demande de financement sur Internet ;
- Enrichissement de l'offre de l'appli mobile ATB MOBILE ;
- Consolidation de l'offre ATB net pour les particuliers (amélioration du processus d'abonnement) et les entreprises (virements en masse, virements à double intervenants).

Plusieurs actions Marketing ont été déployées visant à optimiser et étoffer notre offre-produits.

- Mise en place et pilotage de deux actions co-brandées dans les secteurs de l'automobile et de l'immobilier le but de mettre à disposition de nos clients des offres privilégiées avec nos partenaires ;
- Benchmark financier et mise en place de la nouvelle tarification relative aux opérations bancaires (Février 2020).
- Lancement de la deuxième Version du Pack Santé+, un programme financier élaboré exclusivement pour répondre aux exigences des professionnels de la santé (fin Septembre 2020).
- Lancement d'un challenge inter agences pour promouvoir le lancement de la 2^{ème} version du pack santé+ : l'action flash Santé (Décembre 2020).
- Réalisation de divers Benchmarks produits afin d'observer et d'analyser les produits offerts par la concurrence et ce dans le but de renforcer notre positionnement et de rester compétitifs.
- Elaboration d'études géomarketing et mise en place d'un outil d'aide à la décision.

En tant que banque innovante, l'ATB œuvre à optimiser son Expérience client pour en faire un levier de différenciation par rapport à la concurrence. Pour cela, des projets ont été lancés et seront déployés durant l'exercice 2021 :

- Redéfinition de la segmentation de la banque et mise en place d'une offre packagée adaptée aux besoins spécifiques de chaque segment
- Révision de la gamme des produits et services existante notamment Pack H'ssebi, Plan Epargne Etude – Dirassati, Pack Gizr, Pack Jeune, Crédit étudiant
- Création de nouveaux produits visant à étoffer notre offre : Crédit Rénovation, Crédit Bien-Etre, Nouveaux packs...

Sur le plan de la communication, l'ATB a amorcé son nouveau positionnement avec le lancement d'une campagne institutionnelle 'Nouvel Elan'. Cette campagne révèle cette nouvelle impulsion de transformation de la banque pour plus de proactivité et de proximité avec sa clientèle. Cette campagne à 360° s'est déclinée en digital, radio et affichage urbain.

Au niveau Sociétal, l'ATB a renforcé sa démarche de mécénat multidisciplinaire en soutenant diverses manifestations :

- Le festival de Hammamet
- Le festival Djerba Music Land by Radisson
- La 11ème édition du Prix Arabe Mustapha Azouz
- La 12ème édition du concours ATB Challenge
- Le Festival du rire :

En dépit d'un contexte difficile et malgré la crise sanitaire Covid19, diverses activités humanitaires ont été engagées par la banque appuyant ainsi son engagement de banque citoyenne.

▪ **Soutien par l'ATB du projet national de numérisation de l'enseignement :**

Depuis 2017, l'ATB s'est engagée, à travers un partenariat avec le Ministère de l'éducation nationale, dans le programme national de la numérisation de l'enseignement notamment en faveur des élèves des régions défavorisées du pays. L'ATB s'est engagée à prendre en charge annuellement l'aménagement et l'équipement des laboratoires informatiques de trois écoles.

Cette convention illustre un partenariat qui renforce le statut de l'ATB en tant que Banque visionnaire à la fibre citoyenne et qui témoigne de sa volonté d'accompagner concrètement les activités focalisées sur l'éducation et la technologie.

- **Soutien par l'ATB au secteur médical et paramédical**

La Banque a scellé son empreinte d'institution citoyenne et a contribué à hauteur de 3 MD au profit du compte 1818 et à l'Achat de matériel médical pour les hôpitaux (Sidi Bouzid, Jerba, Rabta, Charles Nicolle, Centre de maternité, Habib Thameur).

L'ATB a également, été la première institution à s'impliquer dans le projet des masques, des respirateurs et réanimateurs « made in Tunisia » conçu par l'Eniso –FMS Sousse et a parrainé l'initiative « Yes we breath » en faveur du personnel hospitalier et des malades

Qualité

La qualité étant l'un des vecteurs principaux de la stratégie 2020-2024, l'ATB a poursuivi en 2020 l'implémentation d'un ensemble de projets structurants :

- La Contractualisation et le lancement du projet « Réorganisation & Revue des processus »
- L'Audit des points de contacts clients : Contact physique, contact téléphonique, Contact via le site web et les réseaux sociaux. L'objectif est d'évaluer la qualité de prise en charge dans une optique d'amélioration de l'expérience client.
- Le pilotage de la performance de quelques processus de bout en bout grâce aux SLA et l'analyse du process Flow pour ce qui concerne la gestion des clients /comptes ; l'octroi des crédits aux particuliers ; les opérations de transferts et le traitement des réclamations.
- La conduite d'une enquête clients perdus pour comprendre les causes à l'origine de l'attrition des clients et permettre au Business la mise en place des plans d'actions nécessaires pour leur rétention et fidélisation.
- La réorganisation du métier de recouvrement et la Mise en place effective des métiers « Recouvreur Zone » & « Juriste Zone » au niveau du réseau ;
- La réorganisation de la Direction Centrale de la trésorerie par la création de deux structures Direction Traders / Sales Dinars et Direction Traders / Sales Devises et le rattachement de ces deux unités à la Direction Générale
- Le dimensionnement de plusieurs directions
- Elaboration & mise à jour des politiques et procédures avec un focus sur la ligne métier Small Business et le recouvrement toutes lignes de métiers confondues.

L'amélioration de la qualité de service, l'ancrage des bonnes pratiques et l'excellence opérationnelle seront notre cheval de bataille pour l'année 2021.

Plusieurs initiatives visant l'amélioration de l'expérience client, aussi bien interne qu'externe sont programmées pour 2021. Dans cette optique, un sondage d'écoute de la voix du client interne « User Experience » sera lancé en collaboration avec toutes les unités de la banque. Parallèlement, plusieurs actions visant la satisfaction des clients externes sont programmées notamment sur les volets de prise en charge des clients, les délais de traitement de leurs demandes, la pertinence et la clarté des réponses.

D'autres chantiers initiés en 2020, seront poursuivis en 2021 notamment le lancement d'une démarche d'excellence opérationnelle et la refonte du processus de gestion des réclamations clients à la lumière des nouveaux choix stratégiques et de l'organisation cible.

V. LE CONTROLE

- **AUDIT**
- **COMPLIANCE**
- **RISK MANAGEMENT**

L'AUDIT

L'année 2020, qui restera gravée dans les mémoires et la conscience collective comme étant celle de la pandémie COVID-19, fut une année charnière au niveau de l'Audit Interne qui lui a valu ses galons d'acteur incontournable dans la structure de contrôle à l'ATB.

En fait et malgré la phase confinement général à l'échelle du pays et le protocole sanitaire, l'Audit Interne a maintenu une cadence de couverture des points de vente du réseau de l'ATB assez louable (46 missions), moyennant des contrôles à distance sur les principales activités en début d'année puis des contrôles conventionnels sur place pour le restant de l'année.

L'Audit Interne a mené une démarche investigatrice tout au long de l'année, sur les faiblesses juridiques, procédurales et comptables d'un bon nombre de processus et lignes métiers au sein de la banque (18 missions) tout en cadrant avec les orientations de la Direction Centrale de l'Audit et de l'Inspection formulées dans son plan d'intervention 2020.

Notons par ailleurs, qu'une attention particulière a été déployée pour la préparation du plan d'audit 2021 selon une approche par les risques qui s'appuie sur un découpage fonctionnel, une évaluation de l'exposition aux risques résiduels et la prise en compte des recommandations des instances de gouvernance de la banque.

Par ailleurs, l'année 2020 a démarré par la mise en place d'une nouvelle organisation en interne aboutissant au déploiement de structures dédiées au audit spécialisés.

En 2020, le plan d'audit de 2020 a été réalisé à hauteur de 100% parallèlement au lancement de chantiers structurants pour l'Audit Interne :

- La mise à jour de la méthodologie d'audit et la documentation intégrale du corpus normatif interne à l'Audit ;
- Le renforcement de la capacité d'analyse des données et l'amélioration des capacités de détection de la fraude ;
- L'amélioration du dispositif de suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit avec la mise en place de Dashboard dédiés – qui comprennent également des indicateurs d'anticipation ;

D'autres part et dans la perspective de moderniser l'Audit Interne et lui permettre de grimper à un palier supérieur de prestations plus en phase avec les standards internationaux de la profession, il est envisageable de mettre en place des KPI pour un meilleur pilotage de l'activité de l'Audit en 2021.

COMPLIANCE

Le dispositif de prévention du risque de non-conformité comporte les principes fondamentaux, les mécanismes et procédures adéquats pour garantir le respect de notre établissement des lois et règlements en vigueur, des bonnes pratiques et des règles professionnelles et déontologiques.

La conformité est organisée autour de deux grandes catégories de risques de non-conformité :

- La sécurité financière qui comprend la connaissance des clients (KYC), le respect des règles relatives aux sanctions internationales et embargos, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Les risques réglementaires qui couvrent toutes les lignes de métier notamment la protection de la clientèle, la lutte contre la corruption, l'éthique et la bonne conduite, le respect des réglementations fiscales nationales et internationales ainsi que la protection des données à caractère personnel.

L'année 2020 a été marquée par les principaux évènements suivants :

Gestion des risques de non-conformité :

- Mise en place d'un outil informatique « Enterprise Compliance Risk Reporting » pour garantir le respect de la banque à la réglementation en vigueur en matière de conformité.
- Elaboration de la cartographie des risques de non-conformité de la banque. Cette approche a permis d'évaluer les risques résiduels de non-conformité et la mise en œuvre d'un plan d'action cohérent avec les résultats.
- Renforcement du capital humain : Recrutement de 5 nouveaux collaborateurs en remplacement des ceux partis à la retraite.
- Contrôle interne : Audit du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement de terrorisme afin d'évaluer le respect des procédures et la maîtrise des risques dans une optique d'amélioration.

Sécurité financière

- Elaboration de la politique d'acceptation des clients. Elle décrit, notamment, les types de clientèle susceptibles de représenter pour notre banque un risque élevé de blanchiment de capitaux et financement de terrorisme.
- Conception d'une politique destinée à la gestion des risques des personnes politiquement exposées.
- Gestion des relations de correspondance bancaire.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement de terrorisme (LAB/FT)

- Surveillance accrue des transferts effectués via SWIFT faisant intervenir une association.
- Examen des alertes détectées par notre système de profilage et par nos collaborateurs.
- Elaboration et suivi des déclarations de soupçon.
- Emission d'une circulaire interne ayant pour objet le plafonnement des opérations de change manuel des clients occasionnels.
- Surveillance des transactions MoneyGram .
- Diffusion d'une note interne qui stipule qu'il est dorénavant obligatoire de filtrer nos fournisseurs et les parties sponsorisées par notre banque via notre système de filtrage.
- Transmission d'une note interne précisant les étapes à suivre lors de la réception d'une mise à jour qui concerne les listes des sanctions nationales ou internationales.

Risques réglementaires

- La formalisation d'une politique d'application de la loi FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) :

Déontologie

- Mise à jour du code de bonne conduite de la banque et de sa politique anti-corruption

La protection de la clientèle :

- Emission d'avis sur la conformité des produits et des procédures opérationnelles de l'activité aux normes bancaires en vigueur : cette année notre direction a étudié la conformité de divers produits et services notamment le compte de cantonnement destiné aux établissements de paiement.

La banque veillera en 2021 à

- Mener des missions de contrôle de conformité spécifiques sur les agences les plus exposées. Ces missions consistent à vérifier que les processus sont conformes aux exigences réglementaires ;
- Mettre en place un programme de formation continue au profit des employés portant sur tous les aspects de la réglementation en matière de conformité
- Etablir des guides et des directives à destination des employés afin d'assurer que les évolutions réglementaires et législatives sont correctement appliquées ;

La gestion des risques constitue l'un des axes fondamentaux de la stratégie 20-25. Dans ce cadre la banque a poursuivi ses efforts de consolidation de ses diverses politiques et procédure de maîtrise des risques bancaires.

La gestion du risque crédit :

- Suivi des sociétés notées sur le système de la notation interne « MRA » : relevant des segments Large et moyennes entreprises (qui ont des états financiers audités ou des états financiers fiables) ainsi que ainsi que les sociétés notées sur le système de notation interne SME's pour les petites entreprises qui ne disposent pas d'états financiers ;
- Conduite du projet de migration vers une nouvelle version du modèle de Notation interne MRA qui est Creditlens.
- Elaboration du reporting relatif au risque de crédit, requis par la BCT et ce, conformément aux dispositions de la circulaire BCT 2017-06 ;
- Elaboration périodique des tableaux de bord relatifs aux principaux indicateurs du risque de crédit ;
- Réalisation de stress tests liés au risque de crédit selon la méthodologie interne de la banque et la méthodologie édictée par la Banque centrale et détermination de l'impact des chocs sur les fonds propres de la banque, le ratio de solvabilité et le ratio de Tier1;
- Préparation de la charte, de la feuille de route, du cadre de gouvernance et l'organisation du projet ainsi que le planning détaillé pour l'implémentation de la norme IFRS 9 et avancement du projet selon le planning ;

La gestion des risques opérationnels et de marché :

- Suivi quotidien des indicateurs de liquidité en lien avec la conjoncture ayant prévalu suite à la pandémie COVID-19 ;
- Déclenchement du plan de financement de contingence au mois de mai 2020 suite à la pandémie COVID-19 et la prise des mesures nécessaires ;
- Elaboration de la méthodologie de calcul du ratio « Net Stable Funding Ratio»;
- Développement d'une approche d'analyse et de suivi du risque global de taux d'intérêt « IRRBB »
- Elaboration d'une cartographie des risques pour les trois processus à savoir le processus achats, le processus monétique et le processus conformité,

Sécurité de l'Information & PCA

- Maintien de la certification du Système de Management de la Sécurité de l'Information SMSI selon la norme ISO 27001 pour le périmètre de l'Internet & Mobile Banking au titre de l'année 2020;
- Elaboration de la stratégie Cyber sécurité pour les années 2020-2024 et mise en place du programme cyber sécurité ;
- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie PCA-COVID 19 et d'un Manuel de sécurité sanitaire (COVID-19) listant les mesures spécifiques à mettre en œuvre pour assurer les conditions sanitaires nécessaires au personnel appelé à travailler dans les Bureaux, Agences, et autres lieux, en complément de toute mesure sanitaire édictée par les pouvoirs publics ;
- Visites périodiques du site de secours pour vérifier son état ;
- Revue des documents relatifs au PCA ;
- Actualisation du plan des tests et exercices ;
-

L'ATB continuera en 2021 son approche proactive de gestion des risques bancaires et consolidera ses acquis via un ensemble d'actions dont notamment :

- Parachèvement du projet de migration vers une nouvelle version du modèle de Notation interne « Credit Lens » au cours du premier trimestre de 2021 en collaboration avec l'Arab Bank et la DCSI.
- Préparation d'un plan d'actions pour répondre aux exigences de la Banque centrale liées au système de notation interne,
- Calcul du ratio « NSFR », selon la méthodologie élaborée;
- Achèvement du projet d'implémentation des normes IFRS 9;
- Elaboration du cadre de référence du processus interne d'évaluation de l'adéquation du capital « Internal Capital Adequacy Assessment Process-ICAAP » ;
- Développement de nouveaux scénarios de stress tests du risque de liquidité
- Revue et mise à jour des politiques de sécurité de l'information, évaluation des procédures et révision (y compris la classification des actifs) afin d'être alignée au programme de la Cyber sécurité ;
- Formation et sensibilisation du personnel à la cyber sécurité et sécurité de l'information ;
- Audit réglementaire du système d'information selon le décret 2004-1250 du 25 Mai 2004 ;

VI. GOUVERNANCE

LA GOUVERNANCE DE L'ATB

Les principales instances de gouvernance de l'ATB – le Conseil d'administration et la Direction Générale assistée du Comité exécutif – ont pour mission de garantir les intérêts de la Banque, des actionnaires et de l'ensemble des parties prenantes.

I. Code de Gouvernance

a) Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de la banque. Le Conseil d'Administration contrôle la rentabilité et la sécurité des actifs, la politique de dividendes, les responsabilités sociétales envers les employés, les clients, les fournisseurs, les communautés avec lesquelles la banque est en contact par ses activités. Le Conseil d'administration de l'Arab Tunisian Bank est composé de 12 membres au total. En application des règles de bonne gouvernance et des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie, le conseil d'administration comprend parmi ses membres deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les intérêts des petits porteurs.

La composition du Conseil d'Administration

Nombre de Sièges	Administrateurs	Représentants	Fonctions	Date de désignation	Date d'expiration
1	ARAB BANK PLC	Mme Randa SADIK	Présidente du conseil d'administration. Deputy Chief Executive Officer	AGO 19-04-2018	AGO statuant sur l'exercice 2020
2		Mr Ghassen TARAZI	Executive Vice President - CFO	AGO 19-04-2018	AGO statuant sur l'exercice 2020
3		Mr Nasri MALHAMI	Consultant	AGO 19-04-2018	AGO statuant sur l'exercice 2020
4		Mr Walid M.SAMHOURI	Executive Vice President	AGO 19-04-2018	AGO statuant sur l'exercice 2020
5		Mr Naïm EL HUSSEINI	Executive Vice President - Consumer Banking	AGO 19-04-2018	AGO statuant sur l'exercice 2020
6		Mr Firas ZAYYED	Senior Vice President	AGO 19-04-2018	AGO statuant sur l'exercice 2020
7	Mr Ferid ABBES	lui-même	Vice Président du Conseil Chef d'entreprises	AGO 19-04-2018	AGO statuant sur l'exercice 2020
8	Mr Ridha ZERZERI	lui-même	Chef d'entreprises	AGO 19-04-2018	AGO statuant sur l'exercice 2020
9	Mr Mohamed BEN SEDRINE	lui-même	Chef d'entreprises	AGO 19-04-2018	AGO statuant sur l'exercice 2020
10	Mr Yahia BAYAH	lui-même	Administrateur représentant les petits porteurs Chef d'entreprises	AGO 19-04-2018	AGO statuant sur l'exercice 2020
11	Mr Ali DEBAYA	lui-même	Administrateur indépendant Consultant	AGO 19-04-2018	AGO statuant sur l'exercice 2020
12	Mr Mohammad Ahmad Mohammad EL ISIS	lui-même	Administrateur indépendant Consultant	AGO 19-04-2018	AGO statuant sur l'exercice 2020

La nomination des membres du Conseil d'Administration

La nomination des membres du Conseil est réalisée par un Comité ad-hoc désigné par le Conseil d'administration composé d'au moins trois membres du Conseil. Ce Comité soumet une première liste répondant à des critères de compétences, de diligence, de représentativité pour les membres du conseil-actionnaires et d'indépendance pour les membres indépendants. Cette liste est soumise au Conseil d'administration pour une première appréciation et validation, et ensuite à l'Assemblée Générale pour une approbation et une validation définitive.

La Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil reçoivent, à titre de jetons de présence, une allocation dont le montant est déterminé annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil d'Administration s'assure de la pertinence du niveau des jetons de présence et décide du mode de répartition de cette rémunération sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet.

La Rémunération des membres de la Direction Générale

Le Conseil décide de la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Adjointes sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet. Le Conseil décide de la rémunération des membres de l'encadrement supérieur de la banque sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet.

b) La séparation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général

La Banque a adopté le régime de la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de Directeur Général conformément aux exigences de la loi bancaire 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements

Le président du Conseil d'Administration voit son rôle limité à la représentation du conseil, à l'organisation, à la direction des travaux de celui-ci, et à la surveillance du bon fonctionnement des organes de la Banque. Il s'assure, notamment, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le président du conseil d'administration s'engage à maintenir des liens constructifs entre chacun des membres du conseil d'administration et la direction générale de la banque, ainsi qu'entre tous les membres. Il s'assure aussi que toutes les informations adéquates parviennent à tous les membres du Conseil et actionnaires en temps opportun.

Le Directeur général est en charge de la gestion opérationnelle. Il est investi par la loi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Banque qu'il représente dans ses rapports avec des tiers. Il est le représentant légal de la Banque. Il est interdit au Directeur général et au Directeur Général Adjoint d'être membres du conseil d'administration de la banque

Les fonctions du conseil d'administration

- ❖ **La politique de nomination des directeurs**
- ❖ **Auto-évaluation des performances**
- ❖ **Approbation de la stratégie de la Banque**
- ❖ **Le code de conduite professionnelle**

c) La politique de prévention des conflits

L'Arab Tunisian Bank a mis en place une politique de prévention des conflits d'intérêts en application de l'article 7 de la Circulaire B.C.T n°2011-06 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit. La politique de prévention des conflits d'intérêts définit les procédures par lesquelles la banque identifie les situations donnant ou susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts et met en place un dispositif de déclaration et d'approbation à suivre par les membres du Conseil.

II. Les comités du conseil d'administration

1. Le Comité d'Audit Interne

Le Conseil d'Administration de l'Arab Tunisian Bank a institué un Comité d'Audit Interne en application des exigences de l'article 49 de la loi n°2016-48 relative aux établissements de crédit et de l'article 23 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit. La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la Charte suivante :

- ❖ Le Comité d'Audit Interne est composé de **trois** membres au moins désignés par le Conseil d'administration et choisis notamment sur la base de leurs qualifications dans les domaines financiers, comptables et de contrôle ;
- ❖ Les membres du Comité sont rééligibles ; en cas de vacance d'un poste au Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance.
- ❖ Le Comité est présidé par un membre du Conseil ayant la qualité d'administrateur indépendant et jouissant d'une qualification et d'une expertise dans le domaine financier et comptable et ce, conformément à l'article 47 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 13 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

- ❖ Le Comité d'audit interne est composé comme suit :

- **President :**
Mr. Mohammad Ahmad EL ISIS
- **Membres :**
Mr. Mohamed Ben Sedrine,
Mr. Naim El Hussein,
Mr. Firas Zayyed

Les membres de la Direction Générale ne peuvent être membres du Comité d'Audit Interne . Le Comité d'audit interne peut inviter à ses réunions ou à une partie d'entre elles tout membre de la Direction Générale, les Commissaires aux Comptes ainsi que tout responsable d'une structure interne de la Banque ou des filiales de la banque dont la présence est jugée utile.

- ❖ Le Comité d'audit interne assiste le Conseil d'administration dans la préparation de ses décisions stratégiques et dans la mise en œuvre de son devoir de surveillance.
- ❖ Le comité d'audit interne se réunit six fois au moins par an sur convocation du président du et chaque fois qu'il le juge utile.
- ❖ Le Comité ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité choisi par ses pairs.
- ❖ Les décisions du comité d'audit sont prises à la majorité des membres présents.
- ❖ Pour les besoins de l'exercice de ses missions, la Direction Générale met à la disposition du Comité d'audit tout document ou information utiles.
- ❖

2. Le Comité Exécutif de Crédit

Le Conseil d'Administration de l'Arab Tunisian Bank a institué un Comité exécutif de crédit en application des exigences dispositions des articles 23 & 24 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit. La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité exécutif du crédit sont fixées conformément aux dispositions de la Charte suivante :

- ❖ Le Comité exécutif de crédit est une émanation du Conseil d'administration, dont les membres sont nommés par ce dernier. Il compte au moins 3 membres. Leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.
- ❖ Les membres du Comité et en particulier les membres non administrateurs, doivent jouir d'une solide qualification et d'une bonne expertise dans le crédit. Les membres du Comité sont rééligibles ; en cas de vacance d'un poste au Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance. Le président du Comité est désigné par le Conseil.
- ❖ Le quorum est fixé à trois membres. En cas d'empêchement du président, la présidence du Comité est confiée à un autre membre du Comité, ayant la qualité d'administrateur, choisi par ses pairs.
- ❖ Le Comité exécutif de crédit est composé comme suit :
 - **Président :**
Mr. Ahmed Rjiba
 - **Membres :**
Madame Randa Sadik ,
Mr Ferid Abbes
Mr Walid Samhour
- ❖ Le Comité exécutif de crédit se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, mais au moins six fois par an, sur convocation de son Président.
 - Seuls les membres du Comité exécutif de crédit sont autorisés à assister aux réunions du Comité exécutif de crédit. Toutefois, le Comité peut inviter tout responsable interne de la banque à prendre part à toute ou une partie d'une séance d'un Comité, lorsque sa présence est jugée utile.
 - Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil d'administration.
 - Il est interdit aux membres du conseil non dirigeant de prendre part aux décisions soumises au comité exécutif de crédit, dans le cas où leur présence implique une situation de conflit d'intérêts ou un accès non justifié à une information privilégiée.

3. Le Comité des Risques

Le Conseil d'Administration de l'Arab Tunisian Bank a institué un Comité des risques en application des exigences dispositions des articles 23 & 27 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité des Risques sont fixées conformément aux dispositions de la Charte suivante :

- ❖ Le Comité des risques est une émanation du Conseil d'administration, dont les membres sont nommés par ce dernier. Il compte au moins 3 membres, ne siégeant dans aucun autre comité. Leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.
- ❖ Les membres du Comité doivent jouir d'une solide qualification et d'une bonne expertise dans la gestion des risques bancaires.
- ❖ Le Comité des risques est composé comme suit :
 - **Président :**
Mr. Ali Debaya
 - **Membres :**
Mr Ghassan Tarazi ,
Mr Nasri Melhami
Mr Ridha Zerzeri
- ❖ Le Comité des risques a pour mission d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.
- ❖ Le Comité des risques est chargé de :
 - Concevoir et mettre à jour la stratégie de gestion de tous les risques encourus par la banque y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnel.
 - Fixer les limites d'exposition et les plafonds opérationnels pour tous les risques.
 - Approuver les systèmes de mesure et de surveillance des risques, les outils et les normes d'appréciation des risques ainsi que les délégations de pouvoir en matière de prise de risques
 - Contrôler le respect par la direction générale de la stratégie de gestion des risques arrêtée par le Conseil d'administration
 - Analyser l'exposition de la banque à tous les risques
 - Evaluer la politique de provisionnement et s'assurer de l'adéquation permanente des fonds propres
 - Approuver les plans de continuité d'activité
 - Donner son avis au Conseil d'administration sur la désignation du responsable du département risques et sur sa rémunération
 - Veiller à ce que la fonction risques et les autres entités concernées soient dotées des moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement de leur mission
 - Proposer au conseil d'administration des méthodologies d'intégration de la composante risque dans les critères de performance
 - Assurer le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division et la couverture des risques et au suivi des engagements.
- ❖ Le Comité se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, mais au moins six fois par an, sur convocation de son Président. Sauf urgence, la convocation doit se faire au moins une semaine à l'avance.

Seuls les membres du Comité des risques sont autorisés à assister aux réunions du Comité des risques. Toutefois, le Comité peut inviter tout responsable interne de la banque à prendre part à tout ou partie d'une séance d'un Comité, lorsque sa présence est jugée utile.

4. Le Comité de Gouvernance

Le Conseil d'Administration de l'Arab Tunisian Bank a institué un Comité de gouvernance en application des exigences de Due Diligence de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la Charte suivante :

- ❖ Le Comité de Gouvernance est composé de deux membres au moins désignés par le Conseil : en raison notamment de leurs qualifications dans les domaines de gestion des risques de conformité ; leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.

Les membres du Comité sont rééligibles ; en cas de vacance d'un poste au Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance.

- ❖ Le Comité de Gouvernance est présidé par un membre du Conseil ayant la qualité d'administrateur indépendant, et jouissant d'une qualification et d'une expertise dans le domaine de la gestion des risques Compliance et ce conformément aux dispositions de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

- ❖ Le Comité de Gouvernance est composé comme suit :

- **Président :**
Madame Randa Sadik
- **Membres :**
Mr Walid Samhour
Mr Yahia Bayahi

Les membres de la Direction Générale ne peuvent être membres du Comité de Gouvernance.

- ❖ Le comité de Gouvernance assiste le conseil d'administration de la banque et élabore les orientations stratégiques de la banque ainsi que son organigramme en veillant au respect des standards du métier bancaire.
- ❖ Le comité de Gouvernance est aussi chargé de veiller au respect des exigences Compliance au niveau de toutes les activités de la banque.
- ❖ Le Comité se réunit aussi souvent qu'il le juge utile, mais au moins deux fois par an, sur convocation de son Président.

Seuls les membres du Comité de Gouvernance sont autorisés à assister aux réunions du Comité de Gouvernance. Toutefois, le Comité peut inviter tout responsable interne de la banque à prendre part à tout ou partie d'une séance d'un Comité, lorsque sa présence est jugée utile.

5. Le Comité de Nominations et Rémunérations

Le Conseil d'Administration de l'Arab Tunisian Bank a institué un Comité de Nominations et Rémunérations en application des exigences de Due Diligence de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 Mai 2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit et des exigences de l'article 51 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

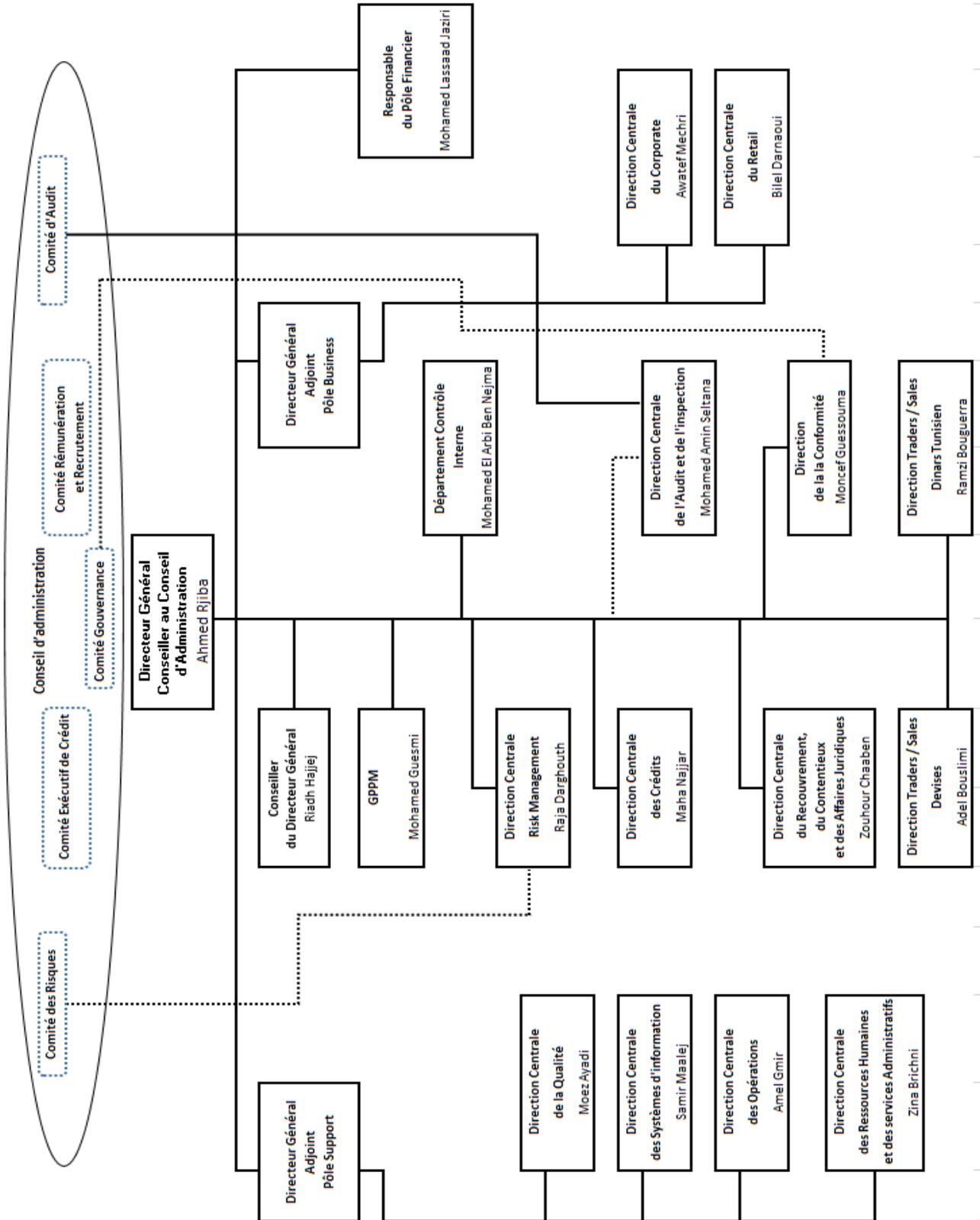
La composition, les attributions et les règles de fonctionnement du Comité sont fixées conformément aux dispositions de la Charte suivante :

- ❖ Le Comité de Nominations et Rémunérations est composé de deux membres au moins désignés par le Conseil d'administration ; leurs mandats doivent concorder avec leurs mandats au Conseil.
- ❖ Les membres du Comité sont rééligibles ; en cas de vacance d'un poste au Comité, le Conseil doit, sans délai, combler cette vacance.
- ❖ Le Comité de Nominations et Rémunérations est composé comme suit :
 - **Président :**
Mr Ferid Abbes
 - **Membres :**
Madame Randa Sadik
Mr Walid Samhuri
- ❖ Le comité de Nominations et Rémunérations se réunit 2 fois par an.

Les membres de la Direction Générale ne peuvent être membres du Comité de Nominations et Rémunérations.

- ❖ Le comité de Nominations et Rémunérations assiste le conseil d'administration de la banque dans :
 - La nomination des organes de direction de la banque et ses cadres supérieurs sur la base d'un rapport relatant les critères de nomination en matière de compétence et de réputation.
 - L'approbation de la rémunération des hauts dirigeants (directeur général, directeur de la gestion des risques et chef de l'audit interne, notamment), et il doit surveiller l'élaboration et le fonctionnement des politiques et systèmes de rémunération ainsi que des processus de contrôle y afférents.
- ❖ La rémunération du personnel des fonctions de contrôle doit être déterminée indépendamment des lignes de métier surveillées, et les indicateurs de performance doivent principalement mesurer la réalisation des objectifs de ces fonctions afin de ne pas compromettre leur indépendance.
- ❖ La structure de rémunération doit être en adéquation avec la stratégie en matière d'activité et de risque, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la banque à long terme. Elle doit également intégrer des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.
- ❖ Les programmes de rémunération doivent promouvoir une saine culture du risque, incitant les employés à prendre des risques appropriés et à agir dans l'intérêt de la banque dans son ensemble (et notamment de sa clientèle) plutôt que dans leur propre intérêt ou celui de leur unité opérationnelle

ORGANIGRAMME DE L'ATB



IX. BILAN SOCIAL

RESSOURCES HUMAINES

L'année 2020 dans sa spécificité et en dépit des difficultés rencontrées à cause du COVID-19, la DCRH a su accompagner cette période compliquée grâce à des actions concrètes :

- **Mise en place d'un Plan de continuité de l'action** visant à assurer le travail des employés dans des conditions convenables et sécuritaires.
- **Sensibilisation et communication sur les gestes barrières :**
- **Mise en place d'un plan de départ volontaire à la retraite :** Durant ce plan de départ à la retraite volontaire, plus de 35 personnes ont bénéficié des avantages liés à ce programme.
- **Lancement de l'exercice de la Balanced Score Cards pour l'identification des objectifs et les évaluations de performance :** L'ATB a mis en place le système des Balanced Score Cards visant à progresser d'une situation d'évaluation des objectifs génériques à une culture d'évaluation de la performance à travers l'identification d'objectifs SMART pour chaque employé.
- **Lancement du projet de Référentiel Emplois/Compétences, Bilans des compétences et plan de formation :** Ce projet s'inscrivant en réponse à un des axes stratégiques de notre banque permettra de construire la base et la nomenclature de la banque en termes d'emplois et de compétences. Il est mené par la Direction Centrale des Ressources Humaines. Son lancement a eu lieu fin décembre 2020.
- **Préparation d'un outil de gestion digitalisée des demandes des employés.**
- **Lancement des modules de formation à destination des managers**
- **Efficacité opérationnelle du Réseau :** L'équipe RH a réalisé une tournée importante auprès du personnel des agences. Plus de 70 agences ont été visitées. Cette tournée a eu comme objectif de remonter les besoins organisationnels et logistiques des agences, détecter les opportunités, les menaces et les éventuelles décisions stratégiques à prendre.

VIII. AFFECTATION DU RESULTAT

DISPOSITIONS STATUTAIRES

L'article 51 des statuts de l'ATB stipule :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- ❖ une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- ❖ La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés
- ❖ Les réserves statutaires
- ❖ Toutes sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.
 1. Un premier dividende de cinq pour cent 5% du montant libéré et non amorti des actions, sans qu'en cas d'insuffisance de bénéfices pour effectuer ce paiement il puisse être fait un précompte sur les résultats de l'exercice ultérieur.
 2. Le reliquat des bénéfices est distribué entre les actionnaires à titre de dividendes supplémentaires.

Le Tableau d'Évolution des Capitaux Propres

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2018 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	171 599	2 790	1 185	1449	7318	546 454
Réserves à régime spécial devenues disponibles					48 975	-48 975					
Réserve pour réinvestissement						1 000			-682	-318	-
Dividendes										(7 000)	-7 000
Résultats reportés											-
Solde au 31.12.2018 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	172 599	2 790	1 185	767	-	539 454
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Résultat net 31.12.2019										6300	6300
Solde au 31.12.2019 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	172 599	2 790	1 185	767	6300	545 754
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2019											
Réserve pour réinvestissement						6 300				-6 300	-
Dividendes											
Résultats reportés											
Solde au 31.12.2019 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	178 899	2 790	1 185	767	-	545 754
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Résultat net 31.12.2020										8 198	8 198
Solde au 31.12.2020 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	178 899	2 790	1 185	767	8 198	553 952

**IX. RAPPORTS DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES ET ETATS
FINANCIERS INDIVIDUELS
AU 31 DECEMBRE 2019**

Deloitte.

Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira -Immeuble Illiade,
1053 Les Berges du Lac – Tunis
Tel:+216 36 400 900 /+00 (216) 36 400 902

www.deloitte.tn



9, Place Ibn Hafsi, Mutuelle ville
1002 Tunis – Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn



Arab Tunisian Bank – ATB

Rapports général et spécial des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31-12-2020

Avril 2021

SOMMAIRE

I. Rapport général des commissaires aux comptes

II. Rapport spécial établi en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

III. Etats financiers

I - RAPPORT GENERAL

ARAB TUNISIAN BANK « ATB »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank « ATB »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 19 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ATB » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 553.952 KDT, un bénéfice net de 8.198 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 536.909 KDT.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 04 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank « ATB », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

3.1 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2020 à 530 518 KDT et représentent 86% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers « II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », au niveau de la partie « Règles de prise en compte des revenus », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- La revue de la méthode appliquée pour la comptabilisation des revenus relatifs aux crédits reportés, dans le cadre des mesures de soutien prises en vertu du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-19 du 15 mai 2020 à la suite de la pandémie Covid-19, et des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie N° 6-2020 du 19 mars 2020, 07-2020 du 25 mars 2020 et 08-2020 du 1er Avril 2020 y afférentes.

- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

En tant qu'établissement de crédit, l'Arab Tunisian Bank "ATB" est exposée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants, de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues notamment par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ainsi que les normes comptables.

Conformément à la note des états financiers « II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :

- Les provisions individuelles :
 - ✓ Les provisions individuelles : déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.
 - ✓ Les provisions individuelles additionnelles : ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.
- La provision collective : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers numéro 3, au 31 décembre 2020, la valeur brute des créances sur la clientèle s'élève à 5 707 757 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 586 628 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque de crédit constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que les contrôles s'y rattachant tels que mis en place par la banque ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits, des produits réservés et des provisions ;
- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions et des produits réservés ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.
- Le calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2021-01 du 11 janvier 2021.

3.3 Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 352.302 KDT, pour une provision de 61.859 KDT, soit un montant net de 290.443 KDT, représentant 4% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents ». En raison de

l'importance des fonds gérés 352.302 KDT, soit 25% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2020 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SIACR.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants ;

- La note aux états financiers 33 « Informations financières relatives au COVID-19 », qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité de la banque ainsi que les traitements comptables relatifs au report des échéances de crédits accordés aux particuliers, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-07 et n°2020-08.
- Le paragraphe « 33.5 sur les Provisions collectives » relatif à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021. La méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 24 190 KDT au titre de l'exercice 2020. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 51 663 KTND au 31 décembre 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous

avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 04 mars 2021.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux structures de gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 avril 2021
Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR



**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates
International
Chiheb GHANMI**



I - RAPPORT SPECIAL

ARAB TUNISIAN BANK « ATB » RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank « ATB »,

Objet : Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

Messieurs les actionnaires,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le conseil d'administration de l'ATB ne nous a avisé d'aucune convention rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Arab Tunisian Lease (ATL)

L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2020 à 6 170 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 816 KDT.

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

Au cours de l'exercice 2020, l'ATB n'a pas conclu avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, de nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque. L'encours des fonds gérés par ATD SICAR s'élève à 341 799 KDT au 31.12.2020. La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2020 s'élève à 4 685 KDT TTC.

Arab Financial Consultants (AFC)

En date de 20 Décembre 2018, l'ATB a procédé à la mise à jour de la convention de dépôt et de gestion conclue avec l'Arab Financial Consultants « AFC ». Cette mise à jour a prévu une hausse de la commission de dépôt payée par FCP SALAMETT CAP et FCP SALAMETT PLUS en la portant de 0,1% HT de l'actif net sans dépasser 7 000 DT HT par an à 0,15% HT de l'actif net sans toutefois dépasser 10 000 DT HT par an.

L'union de Factoring (Unifactor)

L'encours des emprunts obligataires émis par Unifactor et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2020 à 400 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 44 KDT.

SICAVs et Fonds communs de placement

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et Fonds Communs de Placement auxquels elle est liée. Les rémunérations revenant à l'ATB se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Base de rémunération
FCP IRADETT 50	21,92%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an
FCP IRADETT CEA	3,8%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an
FCP SALAMETT CAP	0,12%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,15% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 10 KDT par an
FCP SALAMETT PLUS	10,59%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,15% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 10 KDT par an
FCP MOUASSASET	40%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,15% HT des actifs nets.
ARABIA SICAV	89,60%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
SANADETT SICAV	0,13%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 10 KDT.
AXIS TRESORERIE SICAV	0,37%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	0,67%	

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.

Le conseil d'administration du 29 Mai 2019 a décidé de désigner Monsieur Ahmed Rejiba en tant que le directeur général et ce à compter du 1er juillet 2019 pour un mandat de 3 an renouvelable.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

2. Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

(En KDT)

LIBELLE	Direction Générale		Président du conseil d'administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	1 658	122	31	-	344	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Total rémunérations	1 658	122	31	-	344	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 12 avril 2021
Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR



**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates
International
Chiheb GHANMI**



III. Etats financiers



ARAB TUNISIAN BANK
Exercice clos le 31-12-2020

Avril 2021

ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2020

Bilan
Etat des engagements hors bilan
Etat de résultat
Etat de flux de trésorerie
Notes aux états financiers

Bilan
Exercice clos le 31 décembre 2020
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2020	31.12.2019
ACTIF			
AC1		314 423	269 710
AC2		440 128	496 172
AC3		5 121 128	4 822 505
AC4		-	-
AC5		1 315 915	1 376 725
AC6		95 178	82 690
AC7		112 441	102 562
TOTAL ACTIF		7 399 214	7 150 364
PASSIF			
PA1		58 000	674 000
PA2		124 896	219 178
PA3		5 970 282	5 242 762
PA4		484 024	293 122
PA5		208 060	175 548
TOTAL PASSIF		6 845 262	6 604 610
CAPITAUX PROPRES			
CP1		100 000	100 000
CP2		444 987	438 687
CP5		767	767
CP6		8 198	6 300
TOTAL CAPITAUX PROPRES		553 952	545 754
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 399 214	7 150 364

Etat des engagements hors bilan
Exercice clos le 31 décembre 2020
 (Unité : en 1000 DT)

		Note	31.12.2020	31.12.2019
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB01	Cautions, avals et autres garanties données	14	642 623	733 375
HB02	Crédits documentaires	15	304 144	396 048
HB03	Actifs donnés en garantie	16	62 000	722 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			1 008 767	1 851 423
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
		17		
HB04	Engagements de financement donnés		336 567	165 475
HB05	Engagements sur titres		1 000	1 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			337 567	166 475
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
HB06	Garanties reçues	18	1 263 287	1 085 302

Etat de résultat
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2020	Exercice 2019	
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	461 463	410 298
PR2	Commissions (en produits)	20	69 056	65 169
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	18 315	22 254
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	70 694	76 643
Total produits d'exploitation bancaire			619 528	574 363
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	346 623	321 554
CH2	Commissions encourues		10 882	13 389
Total charges d'exploitation bancaire			357 505	334 943
PRODUIT NET BANCAIRE			262 023	239 420
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(60 173)	(42 545)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(7 048)	(11 603)
PR7	Autres produits d'exploitation		120	116
CH6	Frais de Personnel	26	(105 159)	(101 230)
CH7	Charges générales d'exploitation	27	(62 375)	(59 927)
CH8	Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(14 982)	(16 058)
RESULTAT D'EXPLOITATION			12 406	8 174
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	28	(584)	(644)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(1 592)	(1 178)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			11 398	6 352
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	29	(3 200)	(52)
RESULTAT NET DE LA PERIODE			8 198	6 300
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES			8 198	6 300
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)		30	0,082	0,063

Etat des flux de trésorerie
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2020	Exercice 2019
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		535 200	516 617
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(360 380)	(327 275)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(89 000)	89 000
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(372 779)	(725 326)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		739 163	764 158
Titres de placement		-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(111 463)	(93 114)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(57 902)	45 237
Impôt sur les sociétés		(4 849)	(1 401)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		277 990	267 895
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		78 276	68 170
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		148 276	(15 641)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(18 664)	(20 354)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		207 889	32 176
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'emprunts		99 916	74 916
Remboursement d'emprunts		(2 915)	(7 477)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(7 674)	(25 109)
Dividendes versés		-	(7 000)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		89 327	35 329
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		575 206	335 400
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(38 297)	(373 697)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		31 536 909	(38 297)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2020**

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2020, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999; 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013 et la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017.

II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

▪ **Rattachement des intérêts :**

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

▪ **Les intérêts et agios réservés :**

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

▪ **Commissions :**

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

* Lorsque le service est rendu

* À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2020, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013 et la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- **Actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- **Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- **Actifs incertains (Classe 2) :** Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- **Actifs préoccupants (Classe 3) :** Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- **Actifs compromis (Classe 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

➤ Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2021-01 du 11 janvier 2021, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'annexe 3 à la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°2021-01.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2013-2020.
- Majoration des taux de migration historiques calculés par la banque par des pourcentages fournis par la circulaire n°2021-01.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2021-01.

➤ Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées : Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

La juste valeur des titres non cotés est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- **Règles de conversion :** les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- **Réévaluation des comptes de position :** à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- **Constatation du résultat de change :** à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction :	2%
Immeuble hors exploitation :	10%
Mobilier et matériels de bureau :	10%
Matériels de transport :	20%
Matériel de sécurité & coffre :	5%
Matériel informatique :	20%
Logiciels :	20%
Œuvres d'art :	10%
A. A & Installations :	10%

III. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

I. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 314 423 KDT au 31 décembre 2020 contre 269 710 KDT au 31 décembre 2019 soit une augmentation de 44 713 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Caisse	30 112	38 875
Compte courant BCT	284 284	230 808
Compte courant postal	22	22
Traveller's Chèques	5	5
Total	314 423	269 710

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 440 128 KDT au 31 décembre 2020 contre 496 172 KDT au 31 décembre 2019 soit une diminution de 56 043 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	268 618	200 376
Prêts aux établissements bancaires	126 115	249 480
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	760	2 203
Total créances sur établissements bancaires	395 493	452 059
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7 289	7 056
Prêts aux établissements financiers	37 346	37 057
Total créances sur établissements financiers	44 635	44 113
Total	440 128	496 172

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	268 618	-	-	-	268 618
Prêts aux établissements bancaires	96 637	29 478	-	-	126 115
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	760	-	-	-	760
Total créances sur établissements bancaires	366 015	29 478	-	-	395 493
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7 289	-	-	-	7 289
Prêts aux établissements financiers	2 599	-	-	34 747	37 346
Total créances sur établissements financiers	9 888	-	-	34 747	44 635
Total	375 903	29 478	-	34 747	440 128

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	268 618	268 618
Prêts aux établissements bancaires	-	-	126 115	126 115
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	760	760
Total créances sur établissements bancaires	-	-	395 493	395 493
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7 289	-	-	7 289
Prêts aux établissements financiers	8 357	-	28 989	37 346
Total créances sur établissements financiers	15 646	-	28 989	44 635
Total	15 646	-	424 482	440 128

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2020 un solde net de 5 121 128 KDT contre 4 822 505 KDT au 31 décembre 2019 soit une augmentation de 298 623 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Comptes ordinaires débiteurs	425 359	569 586
Avances sur placements à terme	29 737	30 761
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 649	2 259
Total comptes débiteurs & Autres créances	457 745	602 606
Portefeuille Escompte	610 599	697 635
Crédits à la clientèle non échus	3 791 172	3 279 368
Créances douteuses et litigieuses	361 456	302 913
Produits à recevoir	53 697	31 530
Produits perçus d'avance	(14 146)	(21 057)
Créances impayées	349 327	346 823
Total autres concours à la clientèle	5 152 105	4 637 212
Crédits sur ressources spéciales extérieures	96 479	89 049
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	1 428	984
Total Crédits sur ressources spéciales	97 907	90 033
Total brut des crédits accordés à la clientèle	5 707 757	5 329 851
A déduire couverture :		
Agios réservés	(179 506)	(146 544)
Provisions individuelles	(286 808)	(280 375)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(68 650)	(52 954)
Provisions collectives (Cir BCT 2021-01)	(51 663)	(27 473)
Total Provisions et agios	(586 628)	(507 346)
Total net des créances sur la clientèle	5 121 128	4 822 505

Au 31 décembre 2020, l'encours des créances sur la clientèle éligible au refinancement est estimé à 29 millions de dinars contre 428 millions de dinars au 31 décembre 2019.

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Montant brut des créances classées	789 201	676 623
Provision au 31/12/N-1	280 375	256 438
Dotations de l'exercice	31 265	35 321
Reprise de l'exercice	(24 832)	(11 384)
Reclassements N	-	-
Reprise de provision sur créances radiées	-	-
Provision au 31/12/N	286 808	280 375
Provision additionnelle (Cir 2013-21)	68 650	52 954
Total net des créances	433 743	343 294

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Montant brut des créances classées	789 201	676 623
Agios réservés au 31/12/N-1	146 544	116 044
Dotations de l'exercice	42 045	35 687
Reprise de l'exercice	(9 082)	(5 187)
Reclassements N	-	-
Reprise de provision sur créances radiées	-	-
Agios réservés au 31/12/N	179 507	146 544
Total brut des crédits accordés à la clientèle	609 694	530 079

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	338 875	86 484	425 359
Avances sur placements à terme	29 737	0	29 737
Portefeuille Escompte	610 481	118	610 599
Créances sur la clientèle non échues	3 776 154	111 497	3 887 651
Créances douteuses et litigieuses	0	361 456	361 456
Produits à recevoir	51 378	6 396	57 773
Produits perçus d'avance	(14 144)	(2)	(14 146)
Créances impayées	137 856	211 471	349 327
Total engagement bilan	4 930 336	777 420	5 707 757
Engagements hors bilan	1 271 553	11 781	1 283 334
Total engagement brut	6 201 889	789 201	6 991 090
Agios réservés	(4 040)	(175 466)	(179 506)
Provisions	(51 663)	(355 458)	(407 122)
Total agios réservés et provisions	(55 703)	(530 924)	(586 628)
Total engagement net	6 146 186	258 277	6 404 462

Ventilation des crédits accordés à la clientèle selon la durée résiduelle :

La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	425 359	-	-	-	425 359
Avances sur placements à terme	2 069	25 782	1 887	-	29 737
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 649	-	-	-	2 649
Total comptes débiteurs & Autres créances	430 076	25 782	1 887	0	457 745
Portefeuille Escompte	485 542	125 013	43	-	610 599
Crédits à la clientèle non échus	809 270	578 451	1 822 829	580 622	3 791 172
Créances douteuses et litigieuses	361 456	-	-	-	361 456
Produits à recevoir	53 697	-	-	-	53 697
Produits perçus d'avance	(14 146)	-	-	-	(14 146)
Créances impayées	349 327	-	-	-	349 327
Total autres concours à la clientèle	2 045 146	703 464	1 822 872	580 622	5 152 105
Crédits sur ressources spéciales extérieures	2 584	14 497	55 814	23 584	96 479
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	1 428	-	-	-	1 428
Total Crédits sur ressources spéciales	4 012	14 497	55 814	23 584	97 907
Total brut des crédits accordés à la clientèle	2 479 234	743 743	1 880 573	604 206	5 707 757

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autre clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	0	9 614	415 745	425 359
Avances sur placements à terme	0	0	29 737	29 737
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	0	0	2 649	2 649
Total comptes débiteurs & Autres créances	0	9 614	448 131	457 745
Portefeuille Escompte	850	6 324	603 425	610 599
Crédits à la clientèle non échus	7 368	19 408	3 764 396	3 791 172
Créances douteuses et litigieuses	0	0	361 456	361 456
Produits à recevoir	15	1 534	52 148	53 697
Produits perçus d'avance	(16)	(67)	(14 063)	(14 146)
Créances impayées	0	0	349 327	349 327
Total autres concours à la clientèle	8 217	27 199	5 116 689	5 152 105
Crédits sur ressources spéciales extérieures	0	0	96 479	96 479
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	0	0	1 428	1 428
Total Crédits sur ressources spéciales	0	0	97 907	97 907
Total brut des crédits accordés à la clientèle	8217	36 813	5 662 727	5 707 757

Note 4. Portefeuille-titres commercial.

Suivant le PV du Conseil d'Administration N° 156 datant le 29 novembre 2018, il a été décidé de reclasser les bons de trésors assimilables en portefeuille investissement.

Note 5. Portefeuille d'investissement.

5.1. Composition du portefeuille d'investissement

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 315 915 KDT au 31 décembre 2020, contre 1 376 725 KDT au 31 décembre 2019 soit une diminution de 60 810 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Titres d'investissement (1)	1 217 310	1 304 959
Parts dans les entreprises liées (2)	43 535	43 535
Titres de participations (3)	90 716	53 258
Total brut du portefeuille d'investissement hors créances rattachées	1 351 561	1 401 752
Créances rattachées	35 498	39 070
Total brut du portefeuille d'investissement	1 387 059	1 440 822
Provisions	(71 144)	(64 097)
Total provisions et plus-value réservées	(71 144)	(64 097)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	1 315 915	1 376 725

5.2. Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Titres d'investissements hors FG	Titres d'investissements fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participations	Parts dans les entreprises liées	Total
Valeur Brute 31.12.19	947 657	352 302	5 000	54 258	43 535	1 402 752
Montant restant à libérer	0	0	0	(1 000)	0	(1 000)
Créances rattachées	32 265	6 513	73	0	219	39 070
Provisions & Agios réservés 31.12.19	(600)	(56 387)	0	(5 467)	(1 643)	(64 097)
Total net au 31.12.19	979 322	302 428	5 073	47 791	42 111	1 376 725
Acquisition 2020	197 850	0	0	37 872	0	235 722
Cession / Remboursements 2020	(285 499)	0	0	(412)	0	(285 911)
Reclassements 2020	0	0	0	0	0	-
Valeur Brute 31.12.20	860 008	352 302	5 000	91 718	43 535	1 352 563
Montant restant à libérer	0	0	0	(1 000)	0	(1 000)
Créances rattachées	32 693	2 687	91	0	27	35 498
Dotations	(1 400)	(5 480)	0	(709)	(557)	(8 146)
Reprise	0	8	0	998	92	1 098
Reclassements 2020	0	0	0	0	0	-
Provisions & Agios réservés 31.12.20	(2 000)	(61 859)	0	(5 178)	(2 107)	(71 144)
Total net au 31.12.20	890 701	293 130	5 091	85 538	41 454	1 315 915

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2020 et au 31.12.2019.

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Bons de trésor	844 452	909 793
Bons de Trésor	854 133	907 901
Décotes	1 182	1 608
Primes	(41 363)	(27 667)
Créances rattachées / Bons de trésor	30 500	27 951
Obligations (1.1)	45 998	69 529
Obligations brutes	46 057	65 815
Provisions sur Emprunts Obligataires	(2 000)	(600)
Créances rattachées	1 941	4 314
Fonds gérés (1.2)	293 130	302 428
Encours brut des fonds gérés	352 302	352 302
Provision sur fonds gérés	(61 859)	(56 387)
Créances rattachées	2 687	6 513
Compte courant associé	3 000	3 000
Titres participatifs	2 000	2 000
Total net au 31.12.20	1 188 580	1 286 745

(1.1) Obligations :

Le détail des emprunts obligataires se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Provisions	Nbre d'obligations détenues
AMEN BANK SUB 2010	1 166	-	35 000
AMEN BANK SUB 2011/1	200	-	20 000
BH 2009	921	-	30 000
BTE 2016	400	-	10 000
BNA 2011	5 000	-	50 000
BNA SUB 2017/2	3 600	-	45 000
UIB 2011	200	-	20 000
ATL 2017/1	2 000	-	50 000
ATL SUB 2017	1 200	-	20 000
STB SUB 2017/1	800	-	20 000
BTL 2017-1	400	-	10 000
CDC2012	10 000	-	-
Emprunt National	6 000	-	300 000
UNIFACTOR 2015	400	-	20 000
HANIIBAL LEASE 2015/2	400	-	20 000
ATL 2015/2	570	-	28 500
BH SUB 2016/1 TV	400	-	20 000
BH SUB 2016/1 TF	200	-	10 000
BH SUB 2017	800	-	20 000
SERVICOM 2016	2 000	2000	20 000
HANNIBAL LEASE 2016/2	200	-	10 000
HANNIBAL LEASE 2017/1	400	-	10 000
HL 2017-03	600	-	10 000
ATL 2017-2	800	-	20 000
BH SUB 2018	1 800	-	30 000
BIAT SUB 2018/1	3 000	-	50 000
BTE 2019	1 000	-	10 000
ATL 2019-1	1 600	-	20 000
Total	46 057	2 000	

(1.2) SICAR Fonds gérés

Les fonds à capital risque placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 354 989 KDT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachées	Total FG	Provisions au 31.12.20
Fonds ATD SICAR	341 799	2 307	344 106	53 827
Fonds CHALLENGE SICAR	8 145	339	8 483	6 822
Fonds STB SICAR	180	1	181	180
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928	17	945	460
Fonds SENED SICAR	1 250	23	1 273	570
Total	352 302	2 689	354 989	61 859

(2) Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 43 535 KDT au 31 décembre 2020. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2020
AFC	290	240 000	30,00%	-	-
ARABIA SICAV	6 764	82 340	89,60%	1 505	115
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	162
ATI	3 077	486 425	42,11%	527	-
ATL	28 170	13 252 691	40,78%	-	-
ATS	9	896	12,80%	9	-
CODIS	612	6 118	13,90%	-	278
SANADET SICAV	90	900	0,13%	-	5
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,37%	-	10
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	0,67%	-	-
SARI	66	659	2,00%	66	-
UNIFACTOR	1 046	209 243	6,97%	-	-
IRADETT 50	70	7 000	21,92%	-	2
IRADETT CEA	70	7 000	3,80%	-	2
SALAMETT CAP	70	7 000	0,12%	-	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	10,59%	-	-
FCP MOUASSASET	2 000	2 000	40,00%	-	-
Total	43 535			2 107	574

(3) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2020 et au 31.12.2019 :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Titres de participation	91 716	54 258
Provisions sur titres de participation	(5 178)	(5 467)
Montant restant à libérer sur titres de participation	(1 000)	(1 000)
Total	85 539	47 791

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	% de détention	Provisions 2020
Titres cotés	3 361			0
CARTHAGE CEMENT	2000	1 667	0,42%	0
TUNIS-RE	886	119 182	0,60%	-
Visa INC	470	9 580	0	-
SWIFT	5	9	0,01%	-
Titres non cotés	87 355			5 178

TUNISIE CLEARING	311	66 400	3,69%	0
SITH	28	28 000	10,00%	28
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	0
COTUNACE	222	3 053	1,15%	0
STE MON TUNISIE	231	4 278	8,56%	0
SODINO SICAR	700	70 000	1,84%	360
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	0
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	0
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	0
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	128
I B S	400	235 567	16,90%	0
FCPR CAPITALEASEFUND2	2 000	19 804	13,39%	0
SIBTEL	208	2 741	5,44%	0
CMT	300	30 000	3,00%	300
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	0
STPI	500	5 000	12,50%	270
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,18%	0
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	3,13%	78
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	6,75%	245
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 500	150 000	10,00%	35
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	150
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 652	2 000	20,15%	756
FCPR INTECH	1 500	1 500	11,11%	1303
FCPR ATID FUND	756	1 000	15,15%	28
FCPR TDF	2 495	249	26,24%	313
FCPR MAX ESPOIR	2 030	2 000	12,48%	50
FCPR CAPITALEASEFUND1	200	2 000	24,91%	0
FINAOSICAV	250	2 500	6,46%	0
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Médenine	70	700	1,89%	14
SAGES CAPITAL	100	10 000	20,00%	41
FCP SMART EQUITY 2	500	524	6,54%	0
FCPR "ALTER MED"	3 124	1 500	11,09%	805
FCPR "TDF 2"	4 030	399	20,57%	35
FCPR PHENICIA FUND	1 500	1 500	26,67%	88
FCPR MAXULA CROI ENTP	5 000	5 000	37,95%	0
FONDS YUNUS SOCIAL	500	5 000	19,15%	0
FCPR TDF 3	5 999	596	29,80%	0
FCP TUNISIAN FUNDA FUND	1 000	200	20,83%	0
FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	1 000	100	2,00%	55
FCPR AZIMUTS	3 000	4 000	13,33%	51
Académie de Banques et Finances	0	5	0,10%	0
FCPR JASMIN	5 000	50 000	30,40%	0
FCPR MAXULA JASMIN PMN	1 000	10 000	47,96%	0
Fonds d'amorçage CAPITAL ACT SEED FUND	1 000	10 000	28,57%	5
Fonds d'amorçage START UP MAXULA SEED FUND	1 000	10 000	66,27%	0
OOREDOO TUNISIE	35 840	61 836	1,72%	0
Total	90 716			5 178

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Raison sociale	Adresse	Activité	Participation détenue	Capitaux propres	Résultat net 2019
AFC	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	Intermédiaires en Bourse	290	4 254	307
ARABIA SICAV	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	SICAV	6 764	5 775	212
ATD SICAR	Résidence Regency bloc A 2ème étage, Rue du Lac Lemans 1053 Les berges du Lac	SICAR	900	21 632	2 280
ATI	Siège social : 9 rue Hédi Nouira - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Gestion portefeuille de valeurs mobilières	3 077	6 053	(518)
ATL	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Leasing	28 171	96 307	1 666
ATS	Siège social : 9 rue Hédi Nouira - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Etude de projets	9	0	0
CODIS	rue 102 Immeuble IBM, Les berges du Lac 1053 Tunis	Commercialisation en gros de matériel informatique	612	8 535	2 271
SANADET SICAV	Le carré de l'or les jardins du lac-1053 Les berges du Lac.	Constitution et gestion de portefeuille obligataire et monétaire	90	67 977	4 275
AXIS TRESORERIE	67 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis	SICAV	200	34 779	1 488
AXIS CAPITAL PRUDENT	67 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis	Fond Commun de Placement	30	9 383	(237)
SARI	71 rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Cité Elkhadra Bloc C, App N°42, 4ème étage- 1003 Tunisie	Promotion Immobilière	66	(1 132)	(3 463)
UNIFACTOR	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Factoring	1 046	34 778	4 951
IRADETT 50	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	618	(3)
IRADETT CEA	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds commun de placement mixte	70	381	(12)
SALAMETT CAP	Le carré de l'or les jardins du lac 2 1053 Les berges du lac	Fonds Commun de Placement Obligataire de Capitalisation	70	65 506	3 259
SALAMETT PLUS	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis 1053 Les berges du lac	Fonds Commun de Placement Obligataire	70	2 808	118

Note 6. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31.12.2020 à 95 178 KDT contre 82 690 KDT au 31.12.2019.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.19	Acquisition	Cession / Transfert	VB au 31.12.20	Amort / Provision Cumul au 31.12.19	Dotations	Reprise / Sortie	Amort / Provision Cumul au 31.12.20	VCN au 31.12.20
1) Immobilisation Incorporelles	48 022	2 110	(4)	50 128	(31 279)	(5 708)	-	(36 987)	13 141
Logiciels	47 472	2 110	-	49 582	(31 117)	(5 697)	-	(36 814)	12 768
Droit au bail	429	-	-	429	(162)	(11)	-	(173)	256
Autres immobilisations incorporelles	121	-	(4)	117	-	-	-	-	117
2) Immobilisations Corporelles	156 444	13 422	(2 329)	167 537	(109 015)	(8 854)	2 174	(115 692)	51 845
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>79 366</u>	<u>2 498</u>	<u>:</u>	<u>81 864</u>	<u>(50 564)</u>	<u>(3 332)</u>	<u>:</u>	<u>(53 896)</u>	<u>27 968</u>
Terrains d'exploitation	5 153	-	-	5 153	-	-	-	-	5 153
Bâtiments	17 293	-	-	17 293	(7 772)	(341)	-	(8 113)	9 180
Aménagements de bâtiments	56 920	2 498	-	59 418	(42 792)	(2 991)	-	(45 783)	13 635
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>8 908</u>	<u>5 442</u>	<u>:</u>	<u>14 350</u>	<u>(7 465)</u>	<u>(178)</u>	<u>:</u>	<u>(7 643)</u>	<u>6 707</u>
Terrains hors exploitation	36	1 462	-	1 498	-	-	-	-	1 498
Bâtiments	8 872	3 980	-	12 852	(7 465)	(178)	-	(7 643)	5 209
<u>Matériels & Mobiliers de bureau</u>	<u>10 000</u>	<u>825</u>	<u>(363)</u>	<u>10 462</u>	<u>(6 410)</u>	<u>(624)</u>	<u>341</u>	<u>(6 692)</u>	<u>3 770</u>
<u>Matériels de transport</u>	<u>11 240</u>	<u>2 177</u>	<u>(1 900)</u>	<u>11 517</u>	<u>(7 699)</u>	<u>(1 463)</u>	<u>1 750</u>	<u>(7 411)</u>	<u>4 106</u>
<u>Matériels informatique</u>	<u>41 614</u>	<u>2 363</u>	<u>(66)</u>	<u>43 911</u>	<u>(34 087)</u>	<u>(3 016)</u>	<u>83</u>	<u>(37 020)</u>	<u>6 891</u>
<u>Matériels de sécurité</u>	<u>5 286</u>	<u>117</u>	<u>:</u>	<u>5 403</u>	<u>(2 774)</u>	<u>(239)</u>	<u>:</u>	<u>(3 012)</u>	<u>2 391</u>
<u>Autres immobilisations</u>	<u>30</u>	<u>:</u>	<u>:</u>	<u>30</u>	<u>(16)</u>	<u>(2)</u>	<u>:</u>	<u>(18)</u>	<u>12</u>
3) Immobilisations encours	18 517	11 972	(296)	30 193	-	-	-	-	30 193
Immobilisations corporelles encours	5 303	-	(296)	5 007	-	-	-	-	5 007
Immobilisations incorporelles encours	13 214	11 972	-	25 186	-	-	-	-	25 186
Total	222 983	27 504	(2 629)	247 858	(140 294)	(14 562)	2 174	(152 679)	95 178

Note 7. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31.12.2020 à 112 441 KDT contre 102 562 KDT au 31.12.2019, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Comptes d'attente	80 644	70 723
Crédits & Avances aux Personnels	35 973	29 709
Impôts Actif	7 627	6 864
Charges à répartir	1 005	844
Stocks Imprimés & Fournitures	1 094	1 655
Crédits pris en charge par l'Etat	255	272
Provisions pour risques et charges	(14 157)	(7 505)
Total	112 441	102 562

1.1. Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1 005 KDT au 31.12.2020 contre un montant de 844 KDT au 31.12.2019 soit une augmentation de 161 KDT se détaillant comme suit :

Les charges à répartir ont été portées à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement au taux de 33,33%.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.20	Résorptions cumulées 2019	Résorption Exercice 2020	Résorptions cumulées 2020	V.Nette 31.12.20
Autres charges à répartir	6 266	4 825	436	5 261	1 005
Total	6 266	4 825	436	5 261	1 005

2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 8. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie. Au 31.12.2020, cette rubrique accuse un solde de 58 000 KDT enregistrant ainsi une baisse de 616 000 KDT par rapport au 31.12.2019.

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts auprès de la BCT Dinars	58 000	674 000
Total	58 000	674 000

Note 9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2020 un solde de 124 896 KDT contre un solde de 219 178 KDT au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	99 648	202 329
Dépôts et avoirs des établissements financiers	25 248	16 849
Total	124 896	219 178

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
<u>Etablissements bancaires</u>	99 648	202 329
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	4 343	1 820
Emprunts auprès des établissements bancaires	94 478	197 593
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	827	2 916
<u>Etablissements financiers</u>	25 248	16 849
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	25 248	16 849
Total	124 896	219 178

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<u>Etablissements bancaires</u>	70 170	29 478	-	-	99 648
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	4 343	-	-	-	4 343
Emprunts auprès des établissements bancaires	65 000	29 478	-	-	94 478
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	827	-	-	-	827
<u>Etablissements financiers</u>	25 248	-	-	-	25 248
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	25 248	-	-	-	25 248
Total	95 418	29 478	-	-	124 896

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	99 648	99 648
Dépôts et avoirs des établissements financiers	22 792	1 616	840	25 248
Total	22 792	1 616	100 488	124 896

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 10. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 5 970 282 KDT au 31 décembre 2020 KDT contre 5 242 762 KDT au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Dépôts à vue	2 055 851	1 663 766
Dépôts à Terme	2 383 911	2 187 726
Comptes d'épargne	1 314 818	1 157 989
Autres sommes dues à la clientèle	206 392	222 658
Dettes rattachées	9 310	10 623
Total	5 970 282	5 242 762

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	2 055 851	-	-	-	2 055 851
Dépôts à Terme	912 250	658 585	793 119	19 957	2 383 911
Comptes d'épargne	1 314 818	-	-	-	1 314 818
Autres sommes dues à la clientèle	206 392	-	-	-	206 392
Dettes rattachées	9 310	-	-	-	9 310

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	988	-	2 054 863	2 055 851
Dépôts à Terme	-	-	2 383 911	2 383 911
Comptes d'épargne	-	-	1 314 818	1 314 818
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	206 392	206 392
Dettes rattachées	-	-	9 310	9 310
Total	988	-	5 969 294	5 970 282

Note 11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 484 024 KDT au 31 décembre 2020 KDT contre 293 122 KDT au 31 décembre 2019 soit une augmentation de 190 902 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts matérialisés	360 726	162 047
Emprunts Obligataires	21 244	23 325
Emprunts subordonnés	229 831	130 749
Pensions livrées	98 700	-
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	10 951	7 973
Ressources spéciales	123 298	131 075
Ressources extérieures	111 845	128 169
Ressources extérieures en dinars	58 389	70 305
Ressources extérieures en devises	53 456	57 864
Ressources budgétaires	10 563	1 914
Dettes rattachées sur ressources spéciales	890	992
Total	484 024	293 122

Ventilation des ressources spéciales par ligne :

La ventilation des ressources spéciales par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Ressources extérieures en dinars	58 389	70 305
Ligne BIRD	6 169	7 674
Ligne Italienne	4 575	5 001
Ligne Espagnole	4 829	5 454
Ligne Française	5 576	5 750
Ligne FADES	6 184	7 247
Ligne KFW	28 203	35 253
Ligne AFD	2 852	3 926
Ressources extérieures en devises	53 456	57 864
Ligne BEI	53 456	57 864
Ressources budgétaires	10 563	1 914
Total	122 408	130 083

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	116 797	5 686	50 410	187 833	360 726
Emprunts Obligataires	0	2 082	7 912	11 250	21 244
Emprunts subordonnés	9 916	834	42 498	176 583	229 831
Pensions livrées	95 930	2 770			98 700
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	10 951	-			10 951
Ressources spéciales	13 272	50 656	32 159	27 212	123 298
<u>Ressources extérieures</u>	<u>1 819</u>	<u>50 656</u>	<u>32 159</u>	<u>27 212</u>	<u>111 845</u>
Ressources extérieures en dinars	1 375	43 494	7 777	5 742	58 389
Ressources extérieures en devises	444	7 161	24 382	21 469	53 456
<u>Ressources budgétaires</u>	<u>10 563</u>	-	-	-	<u>10 563</u>
<u>Dettes rattachées sur ressources spéciales</u>	<u>890</u>	-	-	-	<u>890</u>
Total	130 069	56 342	82 569	215 045	484 024

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres emprunteurs	Total
Emprunts matérialisés	15 539	0	345 187	360 726
Emprunts Obligataires	3 120	0	18 124	21 244
Emprunts subordonnés	12 212	0	217 619	229 831
Pensions livrées	0	0	98 700	98 700
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	207	0	10 744	10 951
Ressources spéciales	0	0	123 298	123 298
Ressources extérieures	0	0	111 845	111 845
Ressources extérieures en dinars	0	0	58 389	58 389
Ressources extérieures en devises	0	0	53 457	53 456
Ressources budgétaires	0	0	10 563	10 563
Dettes rattachées sur ressources spéciales	0	0	890	890
Total	15 539	0	468 485	484 024

Note 12. Autres passifs

Le solde net de cette rubrique a atteint 208 060 KDT au 31 décembre 2020 contre 175 548 KDT au 31 décembre 2019 soit une augmentation de 32 512 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Frais liés au Personnel	32 469	31 329
Divers frais à payer	16 566	16 126
Impôts Passifs	23 532	16 664
Provisions pour risques et charges	9 954	6 154
Comptes D'attente	125 538	105 275
Total	208 060	175 548

La banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 notifiée le 08 Juillet 2019

Cette vérification a été clôturée le 28 Janvier 2021 par le paiement de la somme finale de 2,670 KDT se détaillant ainsi :

- 1- Une charge fiscale au titre des impôts directs et indirects ainsi que les pénalités s'y rattachant de 582 KDT pour 2015 et de 2 088 KDT pour 2016, 2017 et 2018.
- 2- La constatation au profit de la banque d'un actif (au titre du report d'impôt) de 2,910 MDT fin 2018.

Par ailleurs, la banque fait l'objet actuellement d'un contrôle social notifié le 29/12/2020 et qui porte sur les exercices 2017 2018 et 2019 l'impact est estimé à 1 984 KDT (y compris les pénalités de retard) : Cette opération est régularisée suite à un paiement le 11 Mars 2021 pour un montant de 1 398 KDT.

3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 13. Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2020, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2020 ont atteint 553 952 KDT contre 545 754 KDT fin 2019 soit une augmentation de 8 198 KDT ainsi détaillée :

(KDT EN)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonérés disponible(€)	Réserve pour Réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2019 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	172 599	2 790	1 185	767	6 300	545 754
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2018											
Réserve pour réinvestissement						6 300				(6 300)	-
Dividendes											-
Résultats reportés											-
Solde au 31.12.2019 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	178 899	2 790	1 185	767	-	545 754
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Résultat net 31.12.2020										8 198	8 198
Solde au 31.12.2020 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	178 899	2 790	1 185	767	8 198	553 952

4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 14. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 642 623 KDT au 31 décembre 2020 contre 733 375 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
en faveur des banques	307 581	339 460
en faveur de la clientèle	335 043	393 915
Total	642 623	733 375

Ventilation par nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	3 271	-	304 310	307 581
en faveur de la clientèle	-	-	335 043	335 043
Total	3 271	-	639 353	642 623

Note 15. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 304 144 KDT, au 31 décembre 2020, à 396 048 KDT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Crédits documentaires Import	207 145	248 820
Crédits documentaires Export	96 999	147 228
Total	304 144	396 048

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	17	-	207 128	207 145
Crédits documentaires Export	-	-	96 999	96 999
Total	17	-	304 127	304 144

Note 16. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique s'élève à 62 000 KDT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Effets refinançables données en garantie	29 000	428 000
BTA données en garantie	27 000	282 000
Emprunt national donné en garantie	6 000	12 000
Total	62 000	722 000

Note 17. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2020 à 337 567 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
<u>Engagements de financement donnés</u>	<u>336 567</u>	<u>165 475</u>
En faveur de la clientèle	336 567	165 475
<u>Engagements sur Titres</u>	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>
Participations non libérées	1 000	1 000
Total	337 567	166 475

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
<u>Engagements de financement donnés</u>	=	=	<u>336 567</u>	<u>336 567</u>
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	-	-	336 567	336 567
<u>Engagements sur Titres</u>	=	=	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>
Participations non libérées	-	-	1 000	1 000
Total	-	-	337 567	337 567

Note 18. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2020 à 1 263 287 KDT contre 1 085 302 KDT au 31 décembre 2019. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Garanties reçues de l'Etat	97 264	1 129
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	318 568	321 747
Garanties reçues de la clientèle	847 455	762 426
Total	1 263 287	1 085 302

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2020 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garanties de l'Etat	Garanties Banques	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	96 751	83 745	168 114	352 295
1	258	25 458	28 999	219 476
2	146	1 111	295	63 822
3	26	79	2	14 246
4	82	3 241	1 313	90 179
5	-	3 722	2 489	107 437
Total général	97 264	117 356	201 212	847 455

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2020 s'élèvent à 20 516 KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Devises vendues au comptant à livrer	(12 968)	(6 651)
Devises achetées au comptant à recevoir	33 484	10 619
Total	20 516	3 968

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2020 s'élèvent à (180 084) KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Devises vendues à terme à livrer	(180 084)	(345 666)
Devises achetées à terme à recevoir	-	5 596
Total	(180 084)	(340 070)

5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 19. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 461 463 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 410 298 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
<u>Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT</u>	13 043	12 842
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	8 697	9 002
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	4 345	3 840
<u>Opérations avec la clientèle</u>	448 420	397 456
Intérêts sur crédit CT & MLT	383 439	334 168
Intérêts sur comptes courants débiteurs	64 981	63 288
Total	461 463	410 298

Note 20. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 69 056 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 65 169 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
Commissions sur comptes et moyens de paiement	39 239	40 650
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	10 105	9 057
Récupérations et autres commissions	15 822	11 309
Commissions sur opérations internationales	3 891	4 153
Total	69 056	65 169

Note 21. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 18 315 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 22 254 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
Gain net sur titres de placement	94	59
Gain net sur opérations de change	18 221	22 195
Total	18 315	22 254

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2020	2019
<u>Titres de placement à revenu fixe</u>		
Produits sur Bons de Trésor	94	59
Total Gain net sur titres de placement	94	59

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2020	2019
Profit/ Perte sur opérations de change	1 675	2 149
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	36	(3 512)
Profit/ Perte sur positions de change à terme	16 510	23 558
Total Gain net sur opérations de change	18 221	22 195

Note 22. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 70 694 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 76 643 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	69 551	73 948
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	329	493
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	815	2 202
Total	70 694	76 643

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2020	2019
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	60 998	56 260
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	4 652	11 422
Intérêts et revenus assimilés sur fonds commun de créances	-	24
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	3 763	6 103
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	138	138
Total	69 551	73 948

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2020	2019
Produits sur bons de trésor	52 672	54 439
Décote sur bons de trésor	(377)	(533)
Prime sur bons de trésor	8 703	2 354
Total	60 998	56 260

Note 23. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 346 623 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 321 554 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
<u>Intérêts encourus et charges assimilées</u>	<u>346 095</u>	<u>321 480</u>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	61 273	72 371
Opérations avec la clientèle	266 627	234 247
Emprunts et ressources spéciales	18 195	14 862
<u>Autres intérêts et charges</u>	<u>528</u>	<u>74</u>
Total	346 623	321 554

Note 24. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 60 173 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 42 545 KDT au cours de l'exercice 2019 se détaillant ainsi :

Désignation	2020	2019
Dotations aux provisions sur créances douteuses	31 265	35 321
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	24 190	3 295
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	16 503	13 074
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	10 451	5 834
Frais de recouvrement	1 191	969
Total dotations	83 600	58 493
Pertes sur créances	2 212	2 344
Total dotations & pertes et radiations sur créances	85 812	60 837
Reprises de provisions sur créances douteuses	(24 832)	(11 384)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(807)	(1 067)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	-	(5 841)
Total Reprises	(25 639)	(18 292)
Total des reprises et des récupérations sur créances	(25 639)	(18 292)
Total	60 173	42 545

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 7 048 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 11 603 KDT au cours de l'exercice 2019 se détaillant ainsi :

Désignation	2020	2019
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	8 146	21 481
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(1 099)	(9 878)
Total	7 048	11 603

Note 26. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 105 159 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 101 230 KDT au cours de l'exercice 2019 soit une augmentation de 3 929 KDT.

Désignation	2020	2019
Rémunération du personnel	82 628	79 113
Charges sociales	19 499	18 705
Autres charges liées au personnel	3 032	3 413
Total	105 159	101 230

Note 27. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 62 375 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 59 927 KDT au cours de l'exercice 2019 soit une augmentation de 2 449 KDT.

Désignation	2020	2019
Frais d'exploitation non bancaires	19 093	18 185
Autres charges d'exploitation	43 282	41 742
Total	62 375	59 927

Note 28. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2020 et 2019 :

Désignation	2020	2019
Plus-values sur cession des immobilisations	(868)	(626)
Autres résultats exceptionnels	284	1 270
Total	584	644

Note 29. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain des autres éléments extraordinaires se présente comme suit :

Désignation	2020	2019
Contribution dans le cadre de la lutte contre COVID-19	3 200	-
Contribution conjoncturelle	-	52
Total	3 200	52

Note 30. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est de 0,082 dinars contre 0,063 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Désignation	2020	2019
Résultat net en KDT	8 198	6 300
Nombre moyen d'actions	100 000 000	100 000 000
Résultat de base par action (en DT)	0,082	0,063
Résultat dilué par action (en DT)	0,082	0,063

6. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2020 un solde de 536 910 KDT contre un solde de (38 297) KDT au 31 décembre 2019 et se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	314 423	269 710
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	272 902	248 537
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(50 416)	(556 544)
Total	536 909	(38 297)

IV. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 32. Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Le tableau suivant présente la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Directeur Général		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2020
Avantages à court terme	1 658	122	31	-	344	-
Avantages postérieurs à	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paievements en action	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 658	122	31	-	344	-

Note 33. Informations financières relatives au COVID-19

1- Hypothèses et jugements retenus lors de l'établissement des états financiers :

Les hypothèses et jugements retenus lors de l'établissement des états financiers au 31 décembre 2020 n'ont pas connus de changements par rapport à ceux retenus lors de l'établissement des états financiers annuels du 31 décembre 2019.

Il est à noter que les états financiers annuels de la banque du 31 décembre 2020 ont été préparés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation. En effet, la banque a activé son plan de continuité d'exploitation (PCA) depuis le mois de mars 2020 pour assurer à sa clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, aux services bancaires. Elle a, en outre, mis en place un système de sécurité pour préserver la santé de son personnel et de ses clients.

Par ailleurs, la banque a réalisé un résultat annuel au 31 décembre 2020 de 8.2 MDT contre 6.3 MDT au 31 décembre 2019, soit une évolution de 30.13 %. En plus de la croissance des crédits nets et des dépôts de la clientèle qui ont enregistré une hausse respectivement de 6.31% et 13.88% par rapport à la fin de l'exercice 2019.

2- Nature et montant des changements d'estimations :

Aucun changement d'estimation n'a marqué la préparation des états financiers annuels du 31 décembre 2020.

3- Impact de la pandémie COVID-19 :

Malgré le ralentissement de la croissance économique durant l'exercice 2020, les indicateurs de la banque n'ont pas été impactés notamment, la croissance des créances nettes et des dépôts de la clientèle et le produit net bancaire.

Les créances nettes et les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse au 31 décembre 2020 respectivement de 6.31% et 13.88% par rapport à la fin de l'exercice 2019. Quant à l'évolution du produit net bancaire, elle est de 9.44 % par rapport à l'exercice 2019.

Par ailleurs, il est utile d'attirer l'attention au fait que la banque n'a pas une concentration sur un secteur d'activité bien particulier, ce qui est de nature à limiter les conséquences négatives de cette situation.

4- Impact des mesures gouvernementales et des mesures de la Banque Centrale de Tunisie :

Afin d'atténuer l'impact de la pandémie COVID-19 sur la croissance et la viabilité des acteurs économiques du pays, des mesures d'ordre social, fiscal et financier ont été instaurées par le Gouvernement Tunisien et la Banque Centrale de Tunisie.

La Banque Centrale de Tunisie a baissé, au mois de Mars 2020, son taux directeur de 100 points de base pour le stabiliser à 6.75%.

Par ailleurs, la Banque Centrale de Tunisie a demandé aux banques d'offrir gratuitement les cartes et le service de retrait interbancaire de billets de banque des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) selon la circulaire 2020-05 du 19 Mars 2020. L'impact de cette mesure est comme le suivant :

Impact des mesures prises par le Gouvernement sur les bénéficiaires	Montants En KDT
Annulation des commissions de retrait par cartes autres banques	640
Annulation des commissions pour tout paiement par cartes ne dépassant pas 100 dinars	54
Délivrance gratuite des cartes bancaires	264
Commissions sur rejet chèques non prélevées	950
Total	1 908

La Banque Centrale de Tunisie a prévu dans la note aux banques n°2020-17 du 1^{er} Avril 2020, des mesures exceptionnelles liées à la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 : les banques et les établissements financiers sont tenus de suspendre toute mesure de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 et à s'abstenir d'effectuer toute opération de rachat de leurs propres actions.

A cet effet, la banque n'a pas distribué de dividendes au titre de l'exercice 2019 contre une distribution de 7 MDT, au titre de l'exercice 2018.

Conformément aux dispositions des circulaires de La Banque Centrale de Tunisie 2020-05, 2020-06 et 2020-07 et 2020-08, la banque a procédé au report des échéances en principal et en intérêts pour les crédits aux particuliers et aux entreprises.

Au 30/12/2020, une nouvelle circulaire 2020-21 a été publiée concernant l'extension des mesures exceptionnelles liées au soutien aux entreprises et aux professionnels par la prorogation des reports d'échéance jusqu'à 30 septembre 2021 pour les reports accordés dans le cadre de la circulaire du 2020/06 et à 31 décembre 2021 pour les financements exceptionnels de soutien des entreprises et des professionnels pour faire face aux retombées de la pandémie Coronavirus COVID-19 édictés par la circulaire du 2020-12 de la BCT.

Les banques sont autorisées à dépasser le ratio crédits sur dépôts qui été plafonné à 120% selon la circulaire n° 2020-12, et ce jusqu'à fin septembre 2020. Le ratio de la banque au 31 décembre 2020 est de 108,9% contre un ratio de 124,4% au 31 décembre 2019.

Le Gouvernement Tunisien, a institué, à travers le décret-loi n°2020-30 du 10 juin 2020, une taxe conjoncturelle de 2% au profit du budget de l'Etat pour les années 2020 et 2021, à la charge des banques et des institutions financières à l'exception des établissements de paiement ainsi que les compagnies d'assurance et de réassurance, compris les entreprises d'assurance Takaful et Retakaful et les fonds des adhérents. Le montant de cette contribution au titre de l'année 2020 est de 48 mdt.

5- Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2021-01 du 11 janvier 2021, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01 du 11 janvier 2021. Ce changement de méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 24 190 KDT au titre de l'exercice 2020. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 51 663 KTND au 31 décembre 2020.

- 6- Nature et montant des éléments inhabituels affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie durant 2020 :

Il n'existe pas d'éléments inhabituels qui affectent les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie.

- 7- Evénements significatifs postérieurs à la fin de la période relative à l'évaluation actualisée des conséquences de la pandémie COVID-19 sur la performance et la situation financière :

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2020.

Note 34. Réinvestissements exonérés

Au titre du résultat de l'exercice 2020, la banque a procédé à un réinvestissement exonéré dans les fonds SICAR pour un montant de 8 100 KDT. Elle a bénéficié, en conséquence de la déduction de la charge d'impôt sur les sociétés à hauteur de 2 835 KDT conformément aux dispositions de l'article 39 du code d'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Ledit avantage est toutefois, subordonné à l'emploi du montant du réinvestissement dans des projets éligibles et ce au plus tard le 31 décembre 2021 conformément à la loi n°: 88-92 du 02 août 1988 tel que modifié et complété par les textes subséquents. A défaut, la banque sera appelée à payer le montant de l'impôt sur les sociétés dû augmenté des pénalités y afférentes.

Transactions avec les parties liées

- L'encours total des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 172 779 KDT et se détaille comme suit :

Groupe d'affaire des administrateurs	Engagement 31.12.2020			Engagement 31.12.2019		
	Bilan	Hors Bilan	Total	Bilan	Hors Bilan	Total
Groupe BAYAHI	105 575	6 952	112 527	142 845	5 683	148 528
Groupe BEN SEDRINE	5 826	10	5 836	5 227	10	5 237
Groupe ABBES	15 955	23 775	39 730	14 528	21 583	36 111
Groupe RIDHA ZERZERI	12 582	2 104	14 686	35 592	302	35 894
Total	139 939	32 840	172 779	198 192	27 578	225 770

- L'encours total au 31 décembre 2020 des engagements (Bilan et Hors Bilan) sur les entreprises liées s'élève à 49 417 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2020	31.12.2019
UNIFACTOR	9 036	12 056
CODIS	10 124	12 039
Arab Tunisian Lease	8 217	13 617
ATD SICAR	-	265
SARI	22 040	21 474
Total	49 417	59 451

- L'encours total des emprunts obligataires au 31 décembre 2020 sur les entreprises liées s'élève à 6 570 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2020	31.12.2019
UNIFACTOR	400	800
Arab Tunisian Lease	6 170	10 540
Total	6 570	11 340

- L'encours au 31 décembre 2020 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit :

Groupe Arab Bank	31.12.2020	31.12.2019
Prêts et comptes courants	43 790	12 900
Emprunts et comptes courants	(75 175)	(75 132)

- Au cours de l'exercice 2020, l'ATB n'a pas conclu avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, de nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 89,6% du capital au 31.12.2020. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de SANADETT SICAV, dans laquelle elle détient 0,13% du capital au 31.12.2020. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de SANADETT SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 10 KDT.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 50, dans lequel elle détient 21,92% du capital au 31.12.2020. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT 50, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT CEA, dans lequel elle détient 3,80 % du capital au 31.12.2020. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP IRADETT CEA, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT CAP, dans lequel elle détient 0,12% du capital au 31.12.2020. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT CAP, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,15% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 10 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT PLUS, dans lequel elle détient 10,59% du capital au 31.12.2020. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,15% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 10 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement MOUASSASET, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel elle détient 40% du capital au 31.12.2020. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le

portefeuille de FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,15% HT des actifs nets.

• L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement Axis Capital Prudent, fonds appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,67% du capital au 31.12.2020. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds du FCP AXIS CAPITAL PRUDENT , d'assurer pour le compte du FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille du FCP , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion du FCP et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.

• L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Axis Trésorerie SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 0,37% du capital au 31.12.2020. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Axis Trésorerie SICAV , d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV , d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.

• L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV et SANADETT SICAV, gérées par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2020, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume.

X. LE GROUPE ATB

LES SOCIETES DU GROUPE ATB

Le groupe ATB est composé de diverses sociétés, notamment financières, opérant dans divers domaines :

Société	Activité	Capital mD (au 31/12/2020)
ARAB TUNISIAN LEASE - ATL	Financement en Leasing des investissements mobiliers et immobiliers	32.500
ATL LOCATION LONGUE DUREE-ATL LLD	Location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers	1.000
SOCIETE ARABE DE REALISATIONS IMMOBILIERES -SARI	Société de Promotion Immobilière	3.300
ARAB TUNISIAN INVEST - ATI SICAF	Gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières	5.775
ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT -ATD SICAR	Participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers et en vue de sa rétrocession au renforcement des fonds propres des entreprises notamment celles implantées dans les ZDR	2.187
ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC	Intermédiation en Bourse	4.000
UNION DE FACTORING – UNIFACTOR	Financement et recouvrement de créances	15.000
COMPUTER DISTRIBUTION -CODIS	Commercialisation en gros de matériels informatiques et autres produits : ordinateurs, accessoires, fournitures.	4.400
ARABIA SICAV	Constitution et gestion d'un portefeuille en valeurs mobilières de type mixte (actions –obligations)	5.851
SANADETT SICAV	Constitution et gestion d'un portefeuille de valeur mobilière de type obligataire	70.759
AXIS TRESORERIE SICAV	Constitution et gestion d'un portefeuille de valeur mobilière de type obligataire	57.029
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	Fonds commun de placement de type mixte	6.757
FCP IRADETT 50	Fonds commun de placement de type mixte	363
FCP IRADETT CEA	Fonds commun de placement de type mixte	2.346
FCP SALAMETT PLUS	Fonds commun de placement de type obligataire	736
FCP SALAMETT CAP	Fonds commun de placement de type obligataire	93.438

RESULTATS DU GROUPE

Les états financiers annuels du groupe ARAB TUNISIAN BANK résultent de la consolidation des états financiers de la société mère ATB et de ses filiales notamment les entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable .

Dans le cadre de cette consolidation , les états financiers de l'ATB , de l'ATD SICAR , de l'ATL et de sa filiale ATL LLD font l'objet d'une intégration globale alors que les états financiers des autres sociétés du groupe font l'objet d'une intégration suivant la méthode de mise en équivalence. Depuis 2019 et suite au renforcement de la participation du groupe ATB dans le capital de l'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL) , 2 nouvelles sociétés ont intégré le périmètre de consolidation à savoir : SARI et ATL LLD .

Les états financiers consolidés du Groupe ATB au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 font apparaître un total bilan de 8 031 MD et un bénéfice consolidé de 12,5 MD.

Le chiffre d'affaires du groupe a clôturé l'exercice 2020 à 687 MD contre 638 MD en 2019 enregistrant une croissance de 8 % , les charges d'exploitation ont accusé une augmentation de 6.1% pour atteindre 389 MD à fin 2020 contre 367 MD l'année précédente .

Ainsi , le Produit Net du groupe s'est inscrit à la hausse et affiche au 31-12-2020 un montant de 298 MD contre 271 MD au 31-12-2019.

Au terme de l'année 2020, le ROE a atteint à 2,13%. Les capitaux propres se sont établis à 585,7 MD à fin 2020 contre 577,3 MD à fin 2019. Le total des actifs a progressé de 3.2 % par rapport à la même période de l'année précédente et clôture à 8 031 MD.

Les ressources du groupe ATB sont principalement constituées de dépôts de la clientèle qui ont atteint 5 971 MD au 31-12-2020 contre 5 234 MD au 31 décembre 2019 enregistrant une augmentation de 14 % ; ces dépôts représentent 81 % du total du passif du groupe.

Au 31-12-2020, le volume des créances sur la clientèle (5 651 MD) représente 70% du total des actifs du groupe.

Le ROA du groupe s'est établi à 0,16% et le coefficient d'exploitation a atteint 67 % au terme de l'exercice 2020.

Présentation des sociétés

Arab Tunisian Lease –ATL

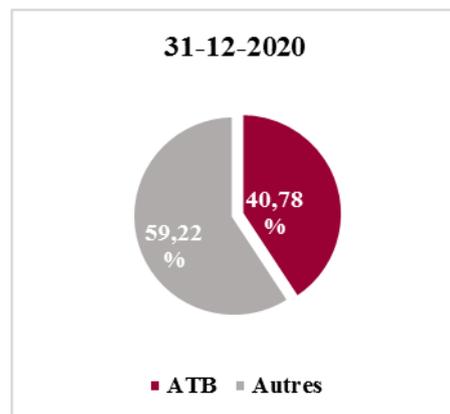
Capital & Actionnariat

Capital Social : 32.500.000 (DT)

Nombre d'actions : 32.500.000 actions

Valeur Nominale: 1 DT

Répartition du capital :



Activité de l'ATL

L'Arab Tunisian Lease "ATL" est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en Leasing des investissements mobiliers et immobiliers. Elle a été créée fin 1993 à l'initiative de l'Arab Tunisian Bank et de la Banque Nationale Agricole. L'activité l'ATL couvre tous les secteurs économiques : industrie, services, agriculture, nouvelles technologie.

Principaux Indicateurs

	2018	2019	2020
Total Bilan (md)	701 645	619 257	630 916
Capitaux propres (md)	83 890	96 307	101 773
Capital (md)	25 000	32 500	32 500
Chiffres d'affaires (md)	67 287	68 722	66 915
Résultat Net (md)	9 039	1 667	5 466
Bénéfice /Action	0,362	0,051	0,168
Dividende/Action	0,200	-	AGO non encore tenue
Cours de l'action	2 ,678	3,269	1,625
PER	7,4	64,1	9,7
Dividend Yield	7,5%	-	AGO non encore tenue

ATL Location Longue Durée –ATL LLD

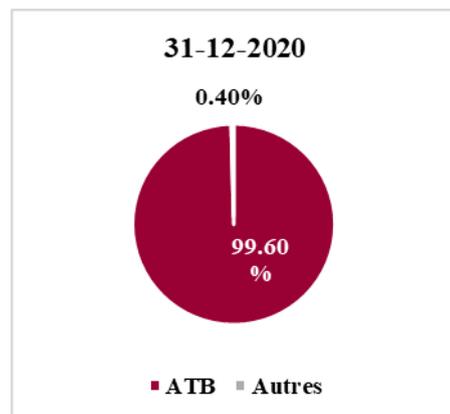
Capital & Actionnariat

Capital Social : 1.000.000 (DT)

Nombre d'actions : 1.000.000 actions

Valeur Nominale: 1 DT

Répartition du capital :



Activité de l'ATL LLD

L'ATL LLD a pour objet principal la location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers. Elle a été créée en octobre 2019 à l'initiative de l'Arab Tunisian Lease qui détient 99,6% de son capital. Le démarrage effectif de l'activité est prévu pour l'année 2020.

Principaux Indicateurs

	2019	2020
Total Bilan (md)	1 027	2 165
Capitaux propres (md)	1 000	812
Capital (md)	1 000	1 000
Chiffres d'affaires (md)	-	113
Résultat Net (md)	-	-188
Bénéfice /Action	-	-
Dividende/Action	-	-

Société Arabe de Réalisations Immobilières – SARI

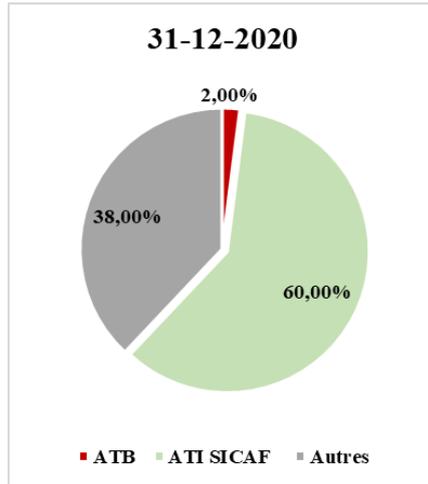
Capital & Actionnariat

Capital Social : 3.300.000 (DT)

Nombre d'actions : 33 000 actions

Valeur Nominale : 100 DT

Répartition du capital :



Activité de la SARI :

La Société Arabe de Réalisations Immobilières « SARI » a été créée en 1995 à l'initiative de l'ATB et de l'ATI SICAF. SARI est une société anonyme, spécialisée dans la promotion immobilière.

Principaux Indicateurs

	2018	2019	2020
Total Bilan (md)	25 320	23 271	25 006
Capitaux propres (md)	2 331	-1 133	-2 365
Capital (md)	3 300	3 300	3 300
Chiffres d'affaires (md)	1 609	1 080	10
Résultat Net (md)	-1 747	-3 463	-1 232
Bénéfice / Action	-	-	-
Dividende par Action	-	-	-

Arab Tunisian Invest- ATI SICAF

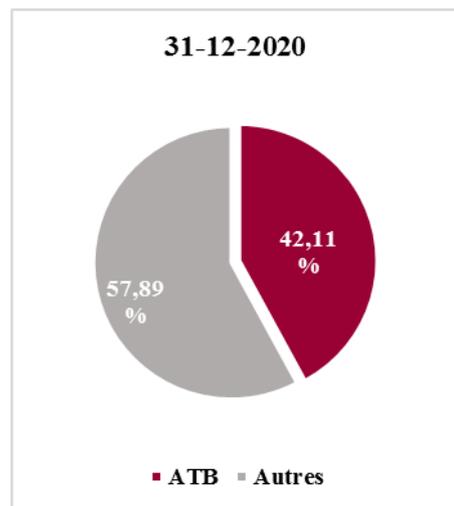
Capital & Actionnariat

Capital Social : 5.775.000 (DT)

Nombre d'actions : 1.155.000 actions

Valeur Nominale : 5 DT

Répartition du capital :



Activité de L'ARAB TUNISIAN INVEST

L'Arab Tunisian Invest SICAF, créée en Mai 1994, opère dans le secteur financier. L'ATI SICAF est une société d'investissement à capital fixe ayant pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Principaux Indicateurs

	2018	2019	2020
Total Bilan (md)	7 551	9 773	8 464
Capitaux propres (md)	7 091	6 053	4 711
Capital (md)	5 775	5 775	5 775
Chiffres d'affaires (md)	1 110	686	714
Résultat Net (md)	548	-518	-1 342
Bénéfice / Action	0,474	-	-
Dividende par Action	0,450	-	-

Arab Tunisian Development - ATD SICAR

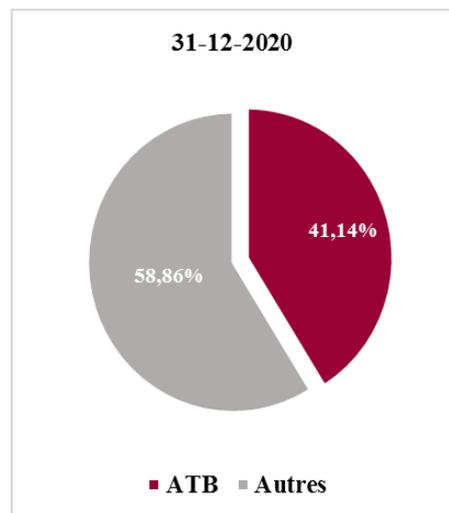
Capital & Actionnariat

Capital Social : 2.187.500 (DT)

Nombre d'actions : 218.750

Valeur Nominale : 10 DT

Répartition du capital :



Activité de L'ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT

L'Arab Tunisian Développement SICAR créée en Mars 2001 est une société d'investissement à capital risque ayant pour objet la participation pour son propre compte et/ ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession au renforcement des fonds propres des entreprises notamment celles implantées dans les zones de développement régional.

Principaux Indicateurs

	2018	2019	2020
Total Bilan (md)	411 224	414 501	410 956
Capitaux propres (md)	19 724	21 632	23 312
Capital (md)	2 187	2 187	2 187
Chiffres d'affaires (md)	5 637	6 283	5 789
Résultat Net (md)	1 601	2 280	2 074
Bénéfice / Action	7,318	10,421	9,481
Dividende par Action	1,7	1,8	1,8

Arab Financial Consultants - AFC

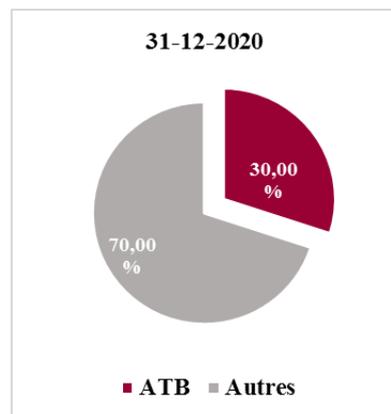
Capital & Actionnariat

Capital Social : 4.000.000 (DT)

Nombre d'actions : 800.000 actions

Valeur Nominale : 5 DT

Répartition du capital :



Activité de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS

L'Arab Financial Consultants est une société d'intermédiation en bourse créée en 1985 à l'initiative de l'Arab Tunisian Bank. Elle offre une large gamme de services financiers aux investisseurs : Particuliers, Entreprises et Institutionnels, notamment :

- La Gestion d'une gamme diversifiée de produits de placements collectifs : Sicav et de Fonds Communs de Placements.
- Le conseil et l'analyse financière: Evaluation, conseil et introduction en bourse des entreprises ainsi que l'émission régulière d'emprunts obligataires pour le compte de sociétés privés.

Principaux Indicateurs

	2018	2019	2020*
Total Bilan (md)	7 788	10 377	7 465
Capitaux propres (md)	4 553	4 254	4 171
Capital (md)	4 000	4 000	4 000
Chiffres d'affaires (md)	2 738	2 421	2 868
Résultat Net (md)	15	-307	-88
Bénéfice /Action	0,019	-	-
Dividende par Action	-	-	-

*Chiffres provisoires

Union de Factoring - UNIFACTOR

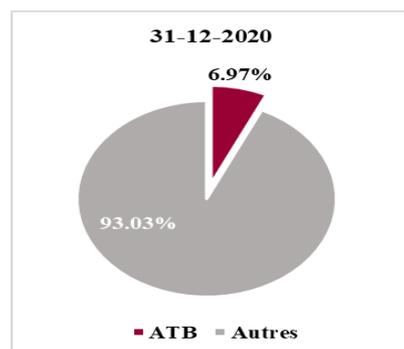
Capital & Actionnariat

Capital Social : 15.000.000 (DT)

Nombre d'actions : 3.000.000 actions

Valeur Nominale : 5 DT

Répartition du capital :



Activité de L'UNION DE FACTORING

L'Union de Factoring est un établissement de crédit créé en Avril 2000 à l'initiative de l'ATB, la BNA et l'AMEN BANK : C'est un établissement financier d'affacturage, affilié au réseau international FCI (Factors Chain International : la Chaine Internationale de Factoring) pour le développement de ses services à l'international. L'activité d'UNIFACTOR consiste en une offre complète d'externalisation du poste client à savoir : le financement et la garantie de ce poste ainsi que sa gestion courante et son suivi.

Principaux Indicateurs

	2018	2019	2020*
Total Bilan (md)	173 731	174 547	169 192
Capitaux propres (md)	31 349	34 778	38 878
Capital (md)	15 000	15 000	15 000
Chiffres d'affaires (md)	20 544	23 189	18 456
Résultat Net (md)	4 513	4 951	4 150
Bénéfice /Actions	1,504	1,650	1,383
Dividende par Action	0,500	0,500	AGO non encore tenue

*Chiffres Provisoires

Computer Distribution - CODIS

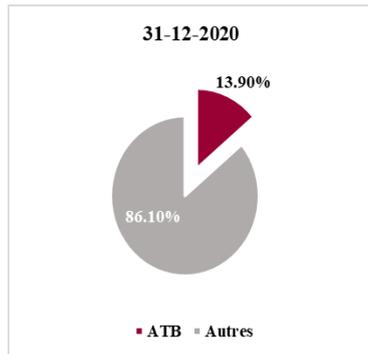
Capital & Actionnariat

Capital Social : 4.400.000 (DT)

Nombre d'actions : 44.000 actions

Valeur Nominale : 100 DT

Répartition du capital :



Activité de CODIS

Créé en 1998, CODIS est un fournisseur leader de solutions d'infrastructure e-business (Serveurs, Stockage, PC, Imprimantes, Internet Security Systems solutions ...) pour les professionnels du marché de l'informatique. Cette société est l'un des principaux acteurs du marché de l'Informatique en Tunisie et ce grâce à l'offre innovante d'un large éventail de produits et de services à forte valeur ajoutée (intégration, formation, logistique, marketing...).

Principaux Indicateurs

	2018	2019	2020*
Total Bilan (md)	27 470	39 092	34 934
Capitaux propres (md)	6 264	8 535	10 150
Capital (md)	4 400	4 400	5 400
Chiffres d'affaires (md)	35 249	51 859	56 648
Résultat Net (md)	1 141	2 271	2 615
Bénéfice /Actions	25.930	51.614	48.425
Dividende par Action	-	45.454	AGO non encore tenue

*Chiffres Provisoires

ARABIA SICAV

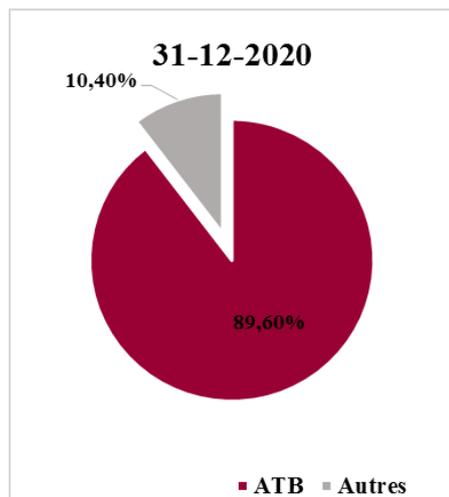
Capital & Actionnariat

Capital Social : 5.851.102 (DT)

Nombre d'actions : 91.895

Valeur Nominale : 100 DT

Répartition du capital :



Activité de l'ARABIA SICAV

Créé en 1994 à l'initiative de l'ATB et l'AFC, Arabia Sicav est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie mixte de type « dynamique ». Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille investi en valeurs mobilières, composé principalement d'actions cotées en Bourse. Le reliquat est placé en valeur obligataires et monétaires.

Principaux Indicateurs

	2018	2019	2020
Total Actif (md)	5 829	5 849	5 988
Capital (md) (variable)	5 666	5 646	5 851
Revenus (md)	185	231	120
Résultat Net (md)	136	212	223
Dividende par Action	0,819	1,398	AGO non encore tenue
Valeur liquidative	61,316	62,842	63,871
Rendement	2,40%	3,83%	3,86%

SANADETT SICAV

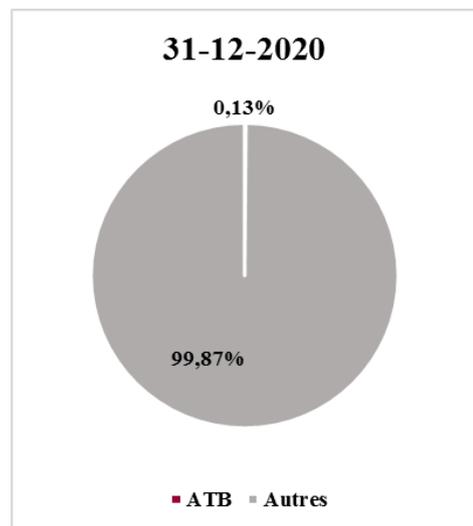
Capital & Actionnariat

Capital Social : 70.758.400 (DT)

Nombre d'actions : 674.846

Valeur Nominale : 100 DT

Répartition du capital



Activité de Sanadett SICAV

Sanadett Sicav, créée en 2000, est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille investi en valeurs mobilières principalement en emprunts d'Etat et en obligations privées.

Principaux Indicateurs

	2018	2019	2020
Total Actif (md)	94 071	68 075	73 931
Capital (md) (variable)	89 456	64 711	70 758
Revenus (md)	6 385	4 886	3 831
Résultat Net (md)	5 470	4 275	3 378
Dividende par Action	5,2	5,271	4,548
Valeur Liquidative	109,454	109,712	109,4
Rendement	4,83%	4,99%	4,52%

AXIS TRESORERIE SICAV

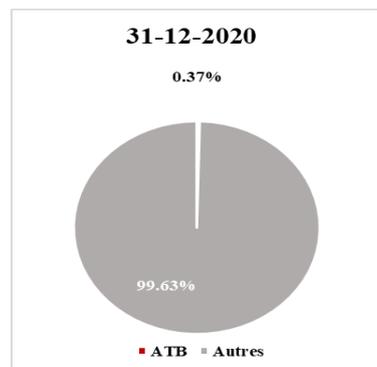
Capital & Actionnariat

Capital Social : 57.029.469 (DT)

Nombre d'actions : 546.604

Valeur Nominale : 100 DT

Répartition du capital :



Activité d'AXIS TRESORERIE SICAV

Créé en 2003 à l'initiative de l'ATB, AFC et AXIS GESTION, Axis Trésorerie SICAV est une société d'investissement à capital variable de type obligataire.

Principaux Indicateurs

	2018	2019	2020*
Total Actif (md)	30 452	34 848	60 074
Capital (md) (variable)	29 119	33 203	57 029
Revenus (md)	1 959	1 749	3 764
Résultat Net (md)	1 576	1 488	3 417
Valeur Liquidative	108,015	108,662	109,746
Rendement	4,24%	4,77%	5,53%

*chiffres provisoires

AXIS CAPITAL PRUDENT

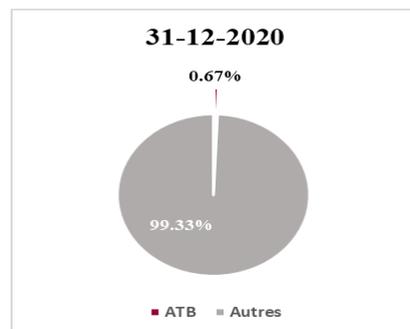
Montant et structure du fonds

Montant du fonds : 6.757.001 (DT)

Nombre de parts : 4 477 parts

Valeur nominale : 1 000 DT

Répartition du capital :



Objet

Créé en février 2004 à l'initiative de l'ATB, AFC et AXIS GESTION, Axis Capital Prudent est un fonds commun de placement de type mixte qui investit aussi bien en titres à revenu fixe (bons du Trésor, obligations...) qu'en actions de sociétés cotées à la Bourse de Tunis. La proportion des actions ne dépasse pas les 35% du total de l'actif.

Principaux Indicateurs

	2018	2019	2020*
Total Actif (md)	7 942	9 415	9 667
Capital (md) (variable)	6 131	6 877	6 757
Revenus (md)	422	445	533
Résultat Net (md)	-509	-237	249
Valeur Liquidative	2 175,515	2 095,852	2 151.567
Rendement	-6,23%	-3,66%	2.66%

*chiffres provisoires

IRADETT 50

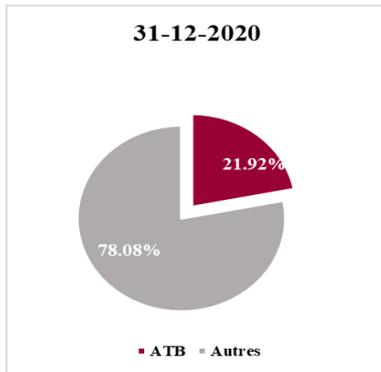
Montant et structure du fonds

Montant du fonds : 363.208 (DT)

Nombre de parts : 31 930 parts

Valeur Nominale : 10 DT

Répartition du capital :



objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, IRADET 50 est un fonds commun de placement de type mixte équilibré à hauteur de 50% en obligations et 50% en actions.

Principaux Indicateurs

	2018	2019	2020*
Total Actif (md)	914	639	377
Capital (md)	888	601	363
Revenus (md)	28	31	20
Résultat Net (md)	-15	-3	14
Dividende par Action	0.255	0.323	AGO non encore tenue
Valeur Liquidative	11,688	11,484	11,648
Rendement	-0,86%	0,44%	4.24%

*chiffres provisoires

IRADETT CEA

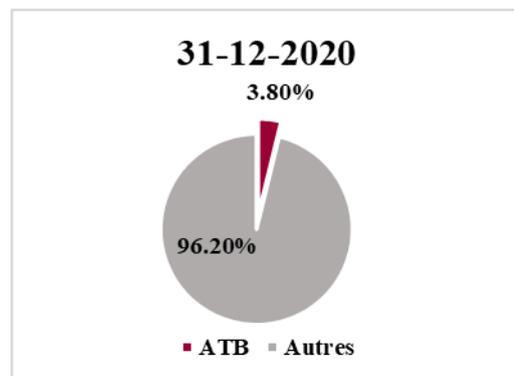
Montant et structure du fonds

Montant du fonds : 2 345.510 (DT)

Nombre de parts : 183 996 parts

Valeur Nominale : 10 DT

Répartition du capital



Objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, IRADET CEA est un fonds commun de placement de type mixte dédié aux Comptes Epargne Actions et ce, conformément à la réglementation en vigueur : min 80% en actions et le reste en BTA.

Principaux Indicateurs

	2018	2019	2020*
Total Actif (md)	388	390	2 704
Capital (md) (variable)	360	373	2 346
Revenus (md)	14	11	148
Résultat Net (md)	42	-12	149
Dividende unitaire	0.353	0.289	AGO non encore tenue
Valeur Liquidative	14.63	13.702	13.793
Rendement	10.52%	-3.93%	2.77%

*chiffres provisoires

SALAMETT PLUS

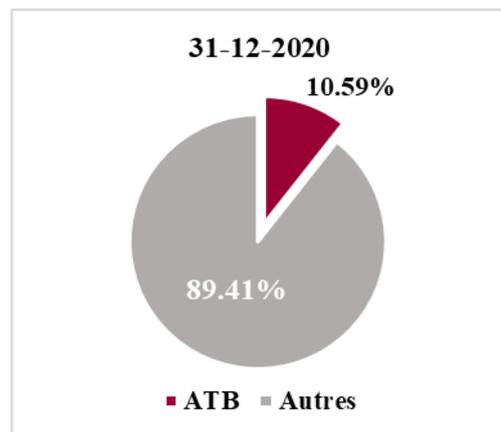
Montant et structure du fonds

Montant du fonds : 735.585 (DT)

Nombre de parts : 66.096 parts

Valeur Nominale : 10 DT

Répartition du capital :



Objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de type obligataire.

Principaux Indicateurs

	2018	2019	2020*
Total Actif (md)	4 229	2 817	775
Capital (md) (variable)	4 028	2 684	736
Revenus (md)	285	192	90
Résultat Net (md)	252	118	73
Dividende unitaire	-	-	-
Valeur Liquidative	10.717	11.085	11.579
Rendement	4.76%	3.43%	4.46%

*chiffres provisoires

SALAMETT CAP

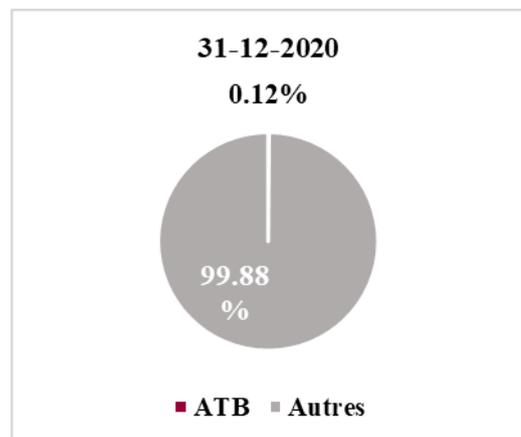
Montant et structure du fonds

Montant du fonds : 93.438.073 (DT)

Nombre de parts : 5.623.513 parts

Valeur Nominale : 10 DT

Répartition du capital :



Objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, SALAMETT CAP est un fonds commun de placement de type obligataire à capitalisation donc sans distribution de dividendes.

Principaux Indicateurs

	2018	2019	2020*
Total Actif (md)	74 522	65548	98 689
Capital (md) (variable)	70 897	62303	93 438
Revenus (md)	4 677	4318	5 607
Résultat Net (md)	3 557	3259	4 341
Dividende unitaire	-	-	-
Valeur Liquidative	15.964	16.71	17.536
Rendement	4.65%	4.67%	4.94%

*chiffres provisoires

**X. RAPPORTS DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES ET ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2020**

Deloitte.

Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira -Immeuble Illiade, 1^{er} étage
1053 Les Berges du Lac – Tunis
Tel:+216 36 900 400 Fax : + 216 36 900 402
www.deloitte.tn



9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville
1002 Tunis – Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730
Fax. : 00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn



GROUPE ARAB TUNISIAN BANK

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31-12-2020

Avril 2021

SOMMAIRE

I. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

II. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE ARAB TUNISIAN BANK RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

2. Opinion sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale le 19 Avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 585 655 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 12 458 KDT.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 04 mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

4. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

3.1 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élevaient au 31 décembre 2020 à 597 683 KDT et représentent 87% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers « II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », au niveau de la partie « Règles de prise en compte des revenus », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- La revue de la méthode appliquée pour la comptabilisation des revenus relatifs aux crédits reportés, dans le cadre des mesures de soutien prises en vertu du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-19 du 15 mai 2020 à la suite de la pandémie Covid-19, et des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie N° 6-2020 du 19 mars 2020, 07-2020 du 25 mars 2020 et 08-2020 du 1er Avril 2020 y afférentes.
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

En tant qu'établissement de crédit, l'Arab Tunisian Bank "ATB" est exposée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation bancaire en vigueur.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants, de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues notamment par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ainsi que les normes comptables.

Conformément à la note des états financiers « II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :

- Les provisions individuelles :
 - ✓ Les provisions individuelles : déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.
 - ✓ Les provisions individuelles additionnelles : ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.
- La provision collective : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers numéro 3, au 31 décembre 2020, la valeur brute des créances sur la clientèle s'élève à 6 289 813 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 639 256 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque de crédit constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que les contrôles s'y rattachant tels que mis en place par la banque ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits, des produits réservés et des provisions ;
- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions et des produits réservés ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.
- Le calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2021-01 du 11 janvier 2021.

3.3 Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 352.302 KDT, pour une provision de 61.859 KDT, soit un montant net de 290.443 KDT, représentant 4% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents ». En raison de l'importance des fonds gérés 352.302 KDT, soit 25% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés mis en place par la banque
- Nous avons apprécié la pertinence de la méthodologie retenue par la banque en matière d'évaluation des titres d'investissement et nous avons rapproché nos conclusions sur l'évaluation des titres avec le rapport établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SICAR ayant trait aux procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2020.

5. Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 2 des états financiers consolidés indique que certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement des états financiers consolidés, ne sont pas audités.
- La note aux états financiers 32 « Informations financières relatives au COVID-19 », qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité du groupe ainsi que les traitements comptables relatifs au report des échéances de crédits accordés aux particuliers, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-07 et n°2020-08.
- Le paragraphe « 32.5 sur les Provisions collectives » relatif à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021. La méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 24 190 KDT au titre de l'exercice 2020. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 51 663 KTND au 31 décembre 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

6. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

7. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

8. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des

éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020.

Tunis, le 15 avril 2021

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates
International**

Chiheb GHANMI



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2020

Avril 2021

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2020

- Bilan consolidé
- Etat des engagements hors bilan consolidé
- Etat de résultat consolidé
- Etat des flux de trésorerie consolidé
- Notes aux états financiers consolidés

Bilan Consolidé
Exercice clos le 31 décembre 2020
 (Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2020	31.12.2019	
ACTIF				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	314 469	269 743
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	444 614	520 576
AC3	Créances sur la clientèle	3	5 650 557	5 377 606
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	93 046	21 704
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 239 526	1 344 112
	Titres mis en équivalence	6	14 489	26 335
AC6	Valeurs immobilisées	7	104 091	90 766
AC7	Autres actifs	8	170 058	128 253
TOTAL ACTIF			8 030 850	7 779 096
PASSIF				
PA1	Banque centrale et CCP	9	58 000	674 000
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	219 926	293 526
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	11	5 970 765	5 233 804
PA4	Emprunts et ressources spéciales	12	828 557	693 439
PA5	Autres passifs	13	294 211	238 666
TOTAL PASSIF			7 371 459	7 133 435
CAPITAUX PROPRES				
CP1	Capital		100 000	100 000
CP2	Réserves groupe		472 430	467 752
CP5	Résultats reportés		767	767
CP6	Résultat consolidé de l'exercice		12 458	8 817
TOTAL CAPITAUX PROPRES		14	585 655	577 336
	Part des minoritaires dans les réserves		68 635	67 993
	Part des minoritaires dans le résultat		5 101	332
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES			8 030 850	7 779 096

Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2020

(Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2020	31.12.2019
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB01	Cautions, avals et autres garanties données	676 957	756 044
HB02	Crédits documentaires	304 144	396 048
HB03	Actifs donnés en garantie	62 000	722 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 043 101	1 874 092
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
	18		
HB04	Engagements de financement donnés	348 178	180 416
HB05	Engagements sur titres	1 000	1 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		349 178	181 416
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB06	Garanties reçues	1 310 289	1 123 043

Etat de résultat Consolidé

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020

(Unité : en 1000 DT)

		Note	Exercice 2020	Exercice 2019
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	20	524 868	473 327
PR2	Commissions (en produits)	21	72 815	68 466
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	22	18 824	22 171
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	23	70 135	73 651
Total produits d'exploitation Bancaire			686 642	637 615
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	24	382 039	358 977
CH2	Commissions encourues		7 056	7 895
Total charges d'exploitation Bancaire			389 095	366 882
Produits nets Bancaires			297 547	270 743
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(68 668)	(54 786)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(7 323)	(12 367)
PR7	Autres produits d'exploitation		889	563
CH6	Frais de Personnel	27	(115 298)	(110 311)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(66 422)	(64 282)
CH8	Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(16 293)	(17 375)
Résultat d'exploitation			24 432	12 184
	Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		444	576
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	29	1 537	(372)
CH11	Impôt sur les bénéfiques		(4 910)	(2 980)
Résultat des activités ordinaires			21 506	9 408
PR9/CH10	Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	30	(3 947)	(260)
Résultat net consolidé			17 559	9 149
Part du résultat revenant aux minoritaires			5 101	332
Résultat net part du groupe			12 458	8 817

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2020
(Unité : en 1000 DT)

Note	Exercice 2020	Exercice 2019
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	630 316	588 630
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(238 101)	(352 467)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	(145 378)	174 958
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(325 018)	(1 321 373)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle	724 543	767 712
Titres de placement	(44 085)	64 096
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(87 082)	(95 628)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(95 894)	145 118
Autres flux de trésorerie provenant de la variation du périmètre de consolidation	(17)	9 934
Impôt sur les sociétés	2 591	(4 212)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	421 875	(23 233)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	77 883	61 746
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement	79 349	(31 268)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations	(28 778)	(29 230)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	128 454	1 249
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
Emission d'emprunts	99 083	74 916
Remboursement d'emprunts	(31 182)	203 264
Augmentation \ diminution ressources spéciales	(32 179)	111 516
Dividendes versés	(666)	(7 000)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	35 056	382 695
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	585 385	360 711
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	5 534	(355 177)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	31	5 534

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2020

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2020, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2012-04 du 12 Avril 2012, la circulaire n° 2012-02 du 11 Janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

II. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

- **Intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

<i>Sociétés</i>	<i>Secteur</i>	<i>Qualification</i>	<i>Méthode de consolidation</i>	<i>Pourcentage d'intérêt</i>
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	100,00%
Arab Tunisian Lease	Financier	Filiale	Intégration globale	41,31%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	42,93%
Arab Tunisian Develop	Financier	Filiale	Intégration globale	44,09%
A F C*	Financier	Associée	Mise en équivalence	34,29%
UNIFACTOR*	Financier	Associée	Mise en équivalence	13,35%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	89,60%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,23%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,37%
Axis Prudent	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,67%
FCP IRADETT 50*	Financier	Associée	Mise en équivalence	21,92%
FCP IRADETT CEA*	Financier	Associée	Mise en équivalence	3,80%
FCP SALAMETT PLUS*	Financier	Associée	Mise en équivalence	10,63%
FCP SALAMETT CAP*	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,12%
CODIS*	Commercial	Associée	Mise en équivalence	13,90%
SARI*	Immobilier	Associée	Mise en équivalence	40,14%
ATL LLD	Service	Filiale	Intégration globale	41,15%

*Rapports d'audit 2020 non-communicés.

III. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2020, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 Mars 1999, et la Circulaire N° 2001-12 du 4 Mai 2001, et par la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 Janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'annexe 3 à la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°2021-01.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2013-2020.
- Les taux de migration moyen du chaque groupe seront majorés par un taux Δ ;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

➤ Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement: titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de la cour consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
-
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

IV. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

V. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

5. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 314.469 KDT au 31 décembre 2020 contre 269.743 KDT au 31 décembre 2019 soit une augmentation de 44.726 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Caisse	30 158	38 907
Compte courant BCT	284 284	230 808
Compte courant postal	21	22
Traveller's Chèques	6	6
Total	314 469	269 743

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 444.614 KDT au 31 décembre 2020 contre 520.576 KDT au 31 décembre 2019 soit une diminution de 75.962 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	273 103	219 495
Prêts aux établissements bancaires	126 115	263 380
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	760	2 203
Total créances sur établissements bancaires	399 978	485 078
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7 289	7 057
Prêts aux établissements financiers	37 347	28 441
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	-
Autres créances	-	-
Total créances sur établissements financiers	44 636	35 498
Total	444 614	520 576

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2020 un solde net de 5.650.557 KDT contre 5.377.606 KDT au 31 décembre 2019 soit une augmentation de 272.951 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Comptes ordinaires débiteurs	1 117 106	569 586
Avances sur placements à terme	29 737	30 761
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 649	2 259
Autres créances	0	0
Total comptes débiteurs & Autres créances	1 149 492	602 606
Portefeuille Escompte	609 748	697 635
Crédits à la clientèle non échus	3 629 966	3 833 532
Créances douteuses et litigieuses	361 456	302 913
Produits à recevoir	56 870	33 212
Produits perçus d'avance	(19 544)	(23 848)
Créances impayées	403 919	394 921
Total autres concours à la clientèle	5 042 415	5 238 364
Crédits sur ressources spéciales extérieures	96 479	89 049
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	1 427	984
Total Crédits sur ressources spéciales	97 906	90 033
Total brut des crédits accordés à la clientèle	6 289 813	5 931 003
A déduire couverture :		
Agios réservés	(185 138)	(151 205)
Provisions individuelles	(323 787)	(317 254)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(68 650)	(52 954)
Provisions collectives (Cir BCT 2012-02)	(61 681)	(31 985)
Total Provisions et agios	(639 256)	(553 398)
Total net des créances sur la clientèle	5 650 557	5 377 606

Note 4. Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique est de 93.046 à fin 2020, contre 21.704 KDT à fin 2019, soit une augmentation de 71.342 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Titres de placement	93 046	21 704
Total	93 046	21 704

Note 5. Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1.239.526 KDT au 31 décembre 2020, contre 1.344.112 KDT au 31 décembre 2019 soit une diminution de 104.586 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Titres d'investissement	879 013	944 561
Titres de participations	393 787	421 611
Créances rattachées	44 042	48 047
Total brut du portefeuille d'investissement	1 316 842	1 414 219
Provisions	(77 316)	(70 107)
Total provisions et plus-value réservées	(77 316)	(70 107)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	1 239 526	1 344 112

Note 6. Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 14.489 KDT à la date du 31 Décembre 2020, contre 26.335 KDT au 31 Décembre 2019.

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Titres A T I	1 561	2 856
Titres A F C	1 424	1 462
Titres UNIFACTOR	5 214	4 640
Titres Arabia Sicav	5 002	5 174
Titres Sanadett Sicav	169	10 305
Titres Axis Trésorerie	220	218
Titres Axis Prudent	64	63
Titres CODIS	1 411	1 184
FCP IRADETT 50	82	124
FCP IRADETT CEA	93	96
FCP SALAMETT PLUS	81	78
FCP SALAMETT CAP	117	118
SARI	(949)	18
Total Titres mis en équivalence	14 489	26 335

Note 7. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2020 à 104.091 KDT contre 90.766 KDT au 31 décembre 2019.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2019	Acquisition/ Cession 2020	Valeur Brute 2020	Amort 2019	Dotation / Prov. 2020	Transf. Prov.	Amort 2020	Valeur Nette 2020
1- Immob. Incorporelles	48 548	2 325	50 873	(31 667)	(5 789)	-	(37 456)	13 417
Logiciel informatique	47 998	2 325	50 323	(31 505)	(5 778)	-	(37 283)	13 040
Droit au bail	429	-	429	(162)	(11)	-	(173)	256
Autres immob. Incorporelles	121	-	121	-	-	-	-	121
2- Immob. Corporelles	168 530	12 719	181 249	(115 260)	(9 565)	2 632	(122 193)	59 056
Immob. d'exploitation	87 625	2 551	90 176	(53 852)	(3 514)	-	(57 366)	32 810
Terrains d'exploitation	5 167	-	5 167	-	-	-	-	5 167
Bâtiments d'exploitation	23 893	-	23 893	(10 010)	(436)	-	(10 446)	13 447
Aménagements de bâtiments d'exploitation	58 565	2 551	61 116	(43 842)	(3 078)	-	(46 920)	14 196
Immob. Hors exploitation	8 908	5 442	14 350	(7 465)	(178)	-	(7 643)	6 707
Terrains hors exploitation	36	1 462	1 498	-	-	-	-	1 498
Bâtiments hors exploitation	8 872	3 980	12 852	(7 465)	(178)	-	(7 643)	5 209
Matériel et mobilier de bureaux	10 731	452	11 183	(7 006)	(626)	340	(7 292)	3 891
Matériel de transport	13 313	1 814	15 127	(9 091)	(1 628)	1 695	(9 024)	6 103
Matériel informatique	42 613	2 342	44 955	(35 037)	(3 378)	524	(37 891)	7 064
Matériel de sécurité	5 286	118	5 404	(2 774)	(239)	-	(3 013)	2 391
Autres immobilisations corporelles	54	-	54	(35)	(2)	73	(36)	90
3) Immob. encours	18 517	11 680	30 197	-	-	-	-	30 197
Immob. Corp. en cours	5 303	(293)	5 010	-	-	-	-	5 010
Immob. Incorp. en cours	13 214	11 973	25 187	-	-	-	-	25 187
Ecart Acquisition	4 116	(381)	3 735	(2 091)	(275)	52	(2 314)	1 421
TOTAL	239 711	26 343	266 054	(149 018)	(15 629)	2 684	(161 963)	104 091

Note 8. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à 170.058 KDT contre 128.253 KDT au 31 décembre 2019, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Crédits & Avances aux Personnels	37 088	29 709
Impôts Actif	7 948	6 864
Impôts différer Actif	5 479	4 040
Stocks Imprimés & Fournitures	1 094	1 655
Charges à répartir	2 876	2 774
Comptes d'attente	129 502	90 444
Crédits pris en charge par l'Etat	255	271
Provisions pour risques et charges	(14 184)	(7 505)
Total	170 058	128 253

8.1. Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 2.876 KDT au 31 décembre 2020 contre un montant de 2.774 KDT au 31 décembre 2019 soit une diminution de 102 KDT .

Les charges à répartir ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs» en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement au taux de 33,33%.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.20	Résorptions cumulées 2019	Résorption Exercice 2020	Résorptions cumulées 2020	V.Netto 31.12.20
Autres charges à répartir	8 960	(5 589)	(495)	(6 084)	2 876
Total	8 960	(5 589)	(495)	(6 084)	2 876

6. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 9. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.
Au 31.12.2020, cette rubrique accuse un solde de 58.000 KDT enregistrant ainsi une baisse de -616.000 KDT par rapport au 31.12.2019.

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts auprès de la BCT Dinars	58 000	674 000
Total	58 000	674 000

Note 10. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2020 un solde de 219.926 KDT contre un solde de 293.526 KDT au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
<u>Etablissements bancaires</u>	162 189	276 677
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	4 343	1 820
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	157 019	271 085
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	-	-
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	827	3 763
<u>Etablissements financiers</u>	57 737	16 858
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	57 737	16 859
Total	219 926	293 526

Note 11. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 5.970.765 KDT au 31 décembre 2020 KDT contre 5.233.804 KDT au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Dépôts à vue	2 053 937	1 650 036
Dépôts à Terme	2 383 631	2 187 226
Comptes d'épargne	1 314 818	1 157 989
Autres sommes dues à la clientèle	209 069	227 932
Dettes rattachées	9 310	10 621
Total	5 970 765	5 233 804

Note 12. Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 828.557 KDT au 31 décembre 2020 contre 693.439 KDT au 31 décembre 2019 soit une augmentation de 135.118 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Emprunts matérialisés	556 891	383 639
Emprunts Obligataires	207 257	234 066
Emprunts subordonnés	229 831	130 749
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	119 803	18 824
Ressources spéciales	271 666	309 802
Ressources extérieures	260 212	305 415
Ressources extérieures en dinars	206 756	70 305
Ressources extérieures en devises	53 456	235 110
Ressources budgétaires	10 563	1 914
Autres ressources	0	0
Dettes rattachées sur ressources spéciales	889	2 473
Total	828 557	693 439

Note 13. Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique a atteint 294.211 KDT au 31 décembre 2020 contre 238.666 KDT au 31 décembre 2019 soit une augmentation de 55.545 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Frais liés au Personnel	34 275	32 877
Divers frais à payer	23 381	74 785
Impôts Passifs	26 959	18 084
Provisions pour risques et charges	12 586	7 645
Comptes D'attente	197 010	105 275
Total	294 211	238 666

La banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 notifiée le 08 Juillet 2019

Cette vérification a été clôturée le 28 Janvier 2021 par le paiement de la somme finale de 2,670 KDT se détaillant ainsi :

- 3- Une charge fiscale au titre des impôts directs et indirects ainsi que les pénalités s'y rattachant de 582 KDT pour 2015 et de 2 088 KDT pour 2016, 2017 et 2018.
- 4- La constatation au profit de la banque d'un actif (au titre du report d'impôt) de 2,910 MDT fin 2018.

Par ailleurs, la banque fait l'objet actuellement d'un contrôle social notifié le 29/12/2020 et qui porte sur les exercices 2017 2018 et 2019 l'impact est estimé à 1 984 KDT (y compris les pénalités de retard) : Cette opération est régularisée suite à un paiement le 11 Mars 2021 pour un montant de 1 398 KDT.

7. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 14. Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2020, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2020 ont atteint 659.391 KDT fin 2020 contre 645.661 KDT fin 2019 soit une augmentation de 13.730 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2020 avant affectation	Solde au 31.12.2019 avant affectation
Capital	100 000	100 000
Réserves consolidés	473 197	468 519
Résultat consolidé	12 458	8 817
Total capitaux propres groupe	585 655	577 336
Part des minoritaires dans les réserves	68 635	67 993
Part des minoritaires dans le résultat	5 101	332
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	659 391	645 661

Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
Arab Tunisian Bank	8 598	449 353
Arab Tunisian Lease A F C	2 578	14 578
Arab Tunisian Invest	(30)	1 131
Arab Tunisian Develop	2	(286)
Arab Tunisian Lease LLD	912	8 562
UNIFACTOR	(77)	-
Arabia Sicav	550	2 662
Sanadett Sicav	16	(1 522)
Axis Trésorerie	7	2
Axis Prudent	11	9
FCP IRADETT 50	2	33
FCP IRADETT CEA	2	10
FCP SALAMETT CAP	7	19
FCP SALAMETT PLUS	6	46
CODIS	3	8
SARI	365	436
Total	(494)	(1 844)
	12 458	473 197

8. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 15. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 676.957 KDT au 31 décembre 2020 contre 756.044 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
en faveur des banques	341 914	362 129
en faveur de la clientèle	335 043	393 915
Total	676 957	756 044

Ventilation par nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	3 271	-	338 643	341 914
en faveur de la clientèle	-	-	335 043	335 043
Total	3 271	-	673 686	676 957

Note 16. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont de 304.144 KDT, au 31 décembre 2020, à 396.048 KDT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Crédits documentaires Import	207 145	248 820
Crédits documentaires Export	96 999	147 228
Total	304 144	396 048

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	17	-	207 128	207 145
Crédits documentaires Export	-	-	96 999	96 999
Total	17	-	304 127	304 144

Note 17. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2020 comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Effets refinançables données en garantie	29 000	428 000
BTA données en garantie	27 000	282 000
Emprunt national donné en garantie	6 000	12 000
Total	62 000	722 000

Note 18. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élevaient au 31 décembre 2020 à 349 178 KDT et se détaillent comme suit

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Engagements de financement donnés	348 178	180 416
En faveur de la clientèle	348 178	180 416
Engagements sur Titres	1 000	1 000
Participations non libérées	1 000	1 000
Total	349 178	181 416

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	-	348 178	348 178
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	-	-	348 178	348 178
Engagements sur Titres	-	-	1 000	1 000
Participations non libérées	-	-	1 000	1 000
Total	-	-	349 178	349 178

Note 19. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2020 à 1.310.309 KDT contre 1.123.043 KDT au 31 décembre 2019. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Garanties reçues de l'Etat	97 264	1 129
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	352 902	344 415
Garanties reçues de la clientèle	860 143	777 499
Total	1 310 309	1 123 043

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2020 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garantie de l'Etat	Garantie Banques	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	96 752	83 745	168 114	352 295
1	258	59 792	28 999	232 164
2	146	1 111	295	63 822
3	26	79	2	14 246
4	82	3 241	1 313	90 179
5	-	3 722	2 489	107 437
Total général	97 264	151 690	201 212	860 143

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2020 s'élevaient à 20.516 KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Devises vendues au comptant à livrer	(12 968)	(6 651)
Devises achetées au comptant à recevoir	33 484	10 619
Total	20 516	3 968

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2020 s'élevaient à (180.084) KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Devises vendues à terme à livrer	(180 084)	(345 666)
Devises achetées à terme à recevoir	-	5 596
Total	(180 084)	(340 070)

9. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 20. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 524.868 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 473.327 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
<u>Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT</u>	13 042	12 848
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	8 697	9 008
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	4 345	3 840
<u>Opérations avec la clientèle</u>	511 826	460 479
Intérêts sur crédit CT & MLT	446 775	397 191
Intérêts sur comptes courants débiteurs	65 051	63 288
Total	524 868	473 327

Note 21. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 72.815 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 68.466 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
Commissions sur comptes et moyens de paiement	41 534	40 563
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	10 105	9 057
Récupérations et autres commissions	17 286	14 693
Commissions sur opérations internationales	3 890	4 153
Total	72 815	68 466

Note 22. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 18.824 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 22.171 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
Gain net sur titres de placement	603	(24)
Gain net sur opérations de change	18 221	22 195
Total	18 824	22 171

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2020	2019
Titres de placement à revenu fixe		
Produits sur Bons de Trésor	94	(24)
Plus-values sur cession de titres de placement	220	-
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	290	-
Autres pertes sur titres de placement	(1)	-
Total Gain net sur titres de placement	603	(24)

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2020	2019
Profit/ Perte sur opérations de change	1 675	2 149
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	36	(3 512)
Profit/ Perte sur positions de change à terme	16 510	23 558
Total Gain net sur opérations de change	18 221	22 195

Note 23. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 70.135 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 73.651 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	69 511	73 019
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	365	619
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	259	14
Total	70 135	73 651

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2020	2019
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	61 404	56 283
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	4 652	10 949
Intérêts et revenus assimilés sur fonds commun de créances	-	24
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	141	5 620
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	3 314	141
Total	69 511	73 019

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2020	2019
Produits sur bons de trésor	53 079	54 439
Décote sur bons de trésor	(378)	(511)
Prime sur bons de trésor	8 703	2 355
Total	61 404	56 283

Note 24. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 382.039 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 358.977 KDT au cours de l'exercice 2019.

Désignation	2020	2019
Intérêts encourus et charges assimilées	381 510	358 904
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	61 273	72 380
Opérations avec la clientèle	266 413	232 834
Emprunts et ressources spéciales	53 824	53 689
Autres intérêts et charges	529	73
Total	382 039	358 977

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 68.668 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 54.786 KDT au cours de l'exercice 2019 se détaillant ainsi :

Désignation	2020	2019
Dotations aux provisions sur créances douteuses	38 647	46 951
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	24 190	3 295
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	16 503	13 074
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	11 564	6 464
Frais de recouvrement	1 191	969
Total dotations	92 095	70 753
Pertes sur créances	2 212	3 001
Total dotations & pertes et radiations sur créances	94 307	73 754
Reprises de provisions sur créances douteuses	(24 832)	(11 384)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(807)	(1 067)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	-	(6 516)
Total Reprises	(25 639)	(18 967)
Total des reprises et des récupérations sur créances	(25 639)	(18 967)
Total	68 668	54 787

Note 26. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 7.323 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 12.367 KDT au cours de l'exercice 2019 se détaillant ainsi :

Désignation	2020	2019
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	8 469	22 604
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(1 146)	(10 237)
Total	7 323	12 367

Note 27. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 115.298 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 110.311 KDT au cours de l'exercice 2019 soit une augmentation de 4.987 KDT.

Désignation	2020	2019
Rémunération du personnel	92 620	88 193
Charges sociales	19 537	18 705
Autres charges liées au personnel	3 141	3 413
Total	115 298	110 311

Note 28. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 66.422 KDT au cours de l'exercice 2020 contre un montant de 64.282 KDT au cours de l'exercice 2019 soit une augmentation de 2.140 KDT.

Désignation	2020	2019
Frais d'exploitation non bancaires	19 172	18 184
Autres charges d'exploitation	47 250	46 098
Total	66 422	64 282

Note 29. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2020 et 2019:

Désignation	2020	2019
Plus-values sur cession des immobilisations	868	(626)
Autres résultats exceptionnels	669	998
Total	1 537	372

Note 30. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2020 et 2019 :

Désignation	2020	2019
Contribution conjoncturelle	3 947	260
Total	3 947	260

10. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2020 un solde de 590.919 KDT contre un solde de 5.534 KDT au 31 décembre 2019 et se détaillant ainsi :

Désignation	2020	2019
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	314 469	269 742
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	369 740	259 032
Titres des sociétés cotées et des sicav	26 967	21 704
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(120 257)	(544 944)
Total	590 919	5 534

Note 32. Informations financières relatives au COVID-19

Arab Tunisian Bank

8- Hypothèses et jugements retenus lors de l'établissement des états financiers :

Les hypothèses et jugements retenus lors de l'établissement des états financiers au 31 décembre 2020 n'ont pas connus de changements par rapport à ceux retenus lors de l'établissement des états financiers annuels du 31 décembre 2019.

Il est à noter que les états financiers annuels de la banque du 31 décembre 2020 ont été préparés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation. En effet, la banque a activé son plan de continuité d'exploitation (PCA) depuis le mois de mars 2020 pour assurer à sa clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, aux services bancaires. Elle a, en outre, mis en place un système de sécurité pour préserver la santé de son personnel et de ses clients.

Par ailleurs, la banque a réalisé un résultat annuel au 31 décembre 2020 de 8.2 MDT contre 6.3 MDT au 31 décembre 2019, soit une évolution de 30.13 %. En plus de la croissance des crédits nets et des dépôts de la clientèle qui ont enregistré une hausse respectivement de 6.31% et 13.88% par rapport à la fin de l'exercice 2019.

9- Nature et montant des changements d'estimations :

Aucun changement d'estimation n'a marqué la préparation des états financiers annuels du 31 décembre 2020.

10- Impact de la pandémie COVID-19 :

Malgré le ralentissement de la croissance économique durant l'exercice 2020, les indicateurs de la banque n'ont pas été impactés notamment, la croissance des créances nettes et des dépôts de la clientèle et le produit net bancaire.

Les créances nettes et les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse au 31 décembre 2020 respectivement de 6.31% et 13.88% par rapport à la fin de l'exercice 2019. Quant à l'évolution du produit net bancaire, elle est de 9.44 % par rapport à l'exercice 2019.

Par ailleurs, il est utile d'attirer l'attention au fait que la banque n'a pas une concentration sur un secteur d'activité bien particulier, ce qui est de nature à limiter les conséquences négatives de cette situation.

11- Impact des mesures gouvernementales et des mesures de la Banque Centrale de Tunisie :

Afin d'atténuer l'impact de la pandémie COVID-19 sur la croissance et la viabilité des acteurs économiques du pays, des mesures d'ordre social, fiscal et financier ont été instaurées par le Gouvernement Tunisien et la Banque Centrale de Tunisie.

La Banque Centrale de Tunisie a baissé, au mois de Mars 2020, son taux directeur de 100 points de base pour le stabiliser à 6.75%.

Par ailleurs, la Banque Centrale de Tunisie a demandé aux banques d'offrir gratuitement les cartes et le service de retrait interbancaire de billets de banque des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) selon la circulaire 2020-05 du 19 Mars 2020. L'impact de cette mesure est comme le suivant :

Impact des mesures prises par le Gouvernement sur les bénéficiaires	Montants En KDT
<u>Annulation des commissions de retrait par cartes autres banques</u>	<u>640</u>
<u>Annulation des commissions pour tout paiement par cartes ne dépassant pas 100 dinars</u>	<u>54</u>
<u>Délivrance gratuite des cartes bancaires</u>	<u>264</u>
<u>Commissions sur rejet chèques non prélevées</u>	<u>950</u>
Total	1 908

La Banque Centrale de Tunisie a prévu dans la note aux banques n°2020-17 du 1^{er} Avril 2020, des mesures exceptionnelles liées à la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 : les banques et les établissements financiers sont tenus de suspendre toute mesure de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 et à s'abstenir d'effectuer toute opération de rachat de leurs propres actions.

A cet effet, la banque n'a pas distribué de dividendes au titre de l'exercice 2019 contre une distribution de 7 MDT, au titre de l'exercice 2018.

Conformément aux dispositions des circulaires de La Banque Centrale de Tunisie 2020-05, 2020-06 et 2020-07 et 2020-08, la banque a procédé au report des échéances en principal et en intérêts pour les crédits aux particuliers et aux entreprises.

Au 30/12/2020, une nouvelle circulaire 2020-21 a été publiée concernant l'extension des mesures exceptionnelles liées au soutien aux entreprises et aux professionnels par la prorogation des reports d'échéance jusqu'à 30 septembre 2021 pour les reports accordés dans le cadre de la circulaire du 2020/06 et à 31 décembre 2021 pour les financements exceptionnels de soutien des entreprises et des professionnels pour faire face aux retombées de la pandémie Coronavirus COVID-19 édictés par la circulaire du 2020-12 de la BCT.

Les banques sont autorisées à dépasser le ratio crédits sur dépôts qui a été plafonné à 120% selon la circulaire n° 2020-12, et ce jusqu'à fin septembre 2020. Le ratio de la banque au 31 décembre 2020 est de 108,9% contre un ratio de 124,4% au 31 décembre 2019.

Le Gouvernement Tunisien, a institué, à travers le décret-loi n°2020-30 du 10 juin 2020, une taxe conjoncturelle de 2% au profit du budget de l'Etat pour les années 2020 et 2021, à la charge des banques et des institutions financières à l'exception des établissements de paiement ainsi que les compagnies d'assurance et de réassurance, compris les entreprises d'assurance Takaful et Retakaful et les fonds des adhérents. Le montant de cette contribution au titre de l'année 2020 est de 48 mdt.

12- Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2021-01 du 11 janvier 2021, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01 du 11 janvier 2021. Ce changement de méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 24 190 KDT au titre de l'exercice 2020. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 51 663 KTND au 31 décembre 2020.

13- Nature et montant des éléments inhabituels affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie durant 2020 :

Il n'existe pas d'éléments inhabituels qui affectent les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie.

Arab Tunisian Lease

Suite à la pandémie COVID-19, les mesures gouvernementales et réglementaires, principalement le report des échéances, ont conduit l'ATL à considérer les éléments suivants pour l'établissement de la situation financière au 31 Décembre 2020 :

- En application des dispositions de l'avis du conseil national de la comptabilité publié le 30/12/2020, l'ATL a procédé à la réservation d'un montant de 1 922 KDT au titre des agios réservés sur les créances courantes ayant bénéficié d'un report et qui présentent un retard de paiement de plus de 30 jours.
- En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2021.01 ayant adopté une nouvelle méthode de calcul de la provision collective, le stock de provision collective totalise au 31/12/2020 10 018 KDT contre 4 512 KDT au 31/12/2019, soit une dotation complémentaire de 5 505 KDT

Note 33. Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2020.

XI. PROJET DES RESOLUTIONS

PROJET DES RESOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ARAB TUNISIAN BANK
Mercredi 28/04/2021

Première résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les modalités de déroulement de cette assemblée à distance via la technique de la Vidéo-Conférence, conformément aux mesures gouvernementales en date du 07/04/2021, interdisant tout rassemblement privé et public.
Cette résolution est adoptée à.....

Deuxième résolution

Après lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve les Etats financiers tel qu'arrêtés au 31-12-2020 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 8.198.077,078 Dinars Tunisien.
Cette résolution est adoptée à.....

Troisième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le Bénéfice réalisé au titre de l'exercice 2020 comme suit :

PROJET DE REPARTITION DES BENEFICES EXERCICE 2020	
BENEFICE DE L'EXERCICE	8 198 077,833
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONORE	8 100 000,000
Reliquat	98 077,833
REPORT A NOUVEAU	767 442,201
RESERVES DEVENUES DIPONIBLES	0,000
Somme à affecter	865 520,034
RESERVE LEGALE (5%)	0,000
RESERVE A REGIME SPECIAL	0,000
DIVIDENDE A DISTRIBUER	000,000
REPORT A NOUVEAU	865 520,034

Cette résolution est adoptée à.....

Quatrième résolution

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200 ,205 et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°48 de l'année 2016 en date du 11 juillet 2016 relative aux Etablissements de crédit, l'assemblée générale ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les .rapports des commissaires aux comptes
Cette résolution est adoptée à.....

Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire renouvelle sa décision du 24 mai 2006 relative à la distribution d'un montant net (après impôt) de 25 000,000 dinars tunisien pour chaque administrateur et conseiller au titre des jetons de présence relatif à l'exercice clos au 31-12-2020.

Cette résolution est adoptée à.....

Sixième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à.....

Septième résolution

Conformément aux articles 19 et 20 des statuts de la banque, le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement des membres du conseil d'administration et la désignation du conseiller comme suit :

Administrateurs représentants l'Arab Bank PLC

- Mme Randa SADIK
- Mr Nasri MALHAME
- Mr Ghassen TARAZI
- Mr Walid M. SAMHOURI
- Mr Naim EL HUSSEINI
- Mr Firas ZAYYED

Administrateurs tunisiens

- Mr Ferid ABBES
- Mr Mohamed BEN SEDRINE
- Mr Ridha ZERZERI

Administrateurs indépendants

- Mr Mohamed Ahmed EL ESSES
- Mr Ali Ben Taher DEBAYA

Administrateurs représentant les petits porteurs

- Mr Yahia Youssef BAYAH

Conseiller

- Mr Ahmed RJIBA

Les administrateurs et le conseiller ainsi nommés sont élus pour une durée de 3 ans ; leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à.....

Huitième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB et du rapport de gestion sur le groupe, et sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers consolidés tels qu'arrêtés au 31-12-2020 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 12.458 milles dinars tunisiens.

Cette résolution est adoptée à.....

Neuvième résolution

Le Conseil d'Administration propose à l'assemblée Générale Ordinaire l'approbation du renouvellement des cabinets :

- 1) Cabinet MS Louzir Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited.
- 2) La Générale d'Audit et Conseil. GAC,

En tant que Commissaire aux comptes de l'Arab Tunisian Bank pour les exercices comptables 2021,2022 et 2023.

Cette résolution est adoptée à.....

Dixième résolution

Sur Proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale ordinaire autorise l'émission d'un emprunt obligataire de 300.000.000 TND (Trois Cent Millions de Dinars), qui sera effectué dans un délai maximum de 5 ans à partir de la tenue de l'AGO tenue le 28/04/2021, et confère au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités nécessaires pour la réalisation dudit emprunt en seule ou plusieurs tranches et également la détermination de ses conditions.

Cette résolution est adoptée à.....

Onzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution est adoptée à.....